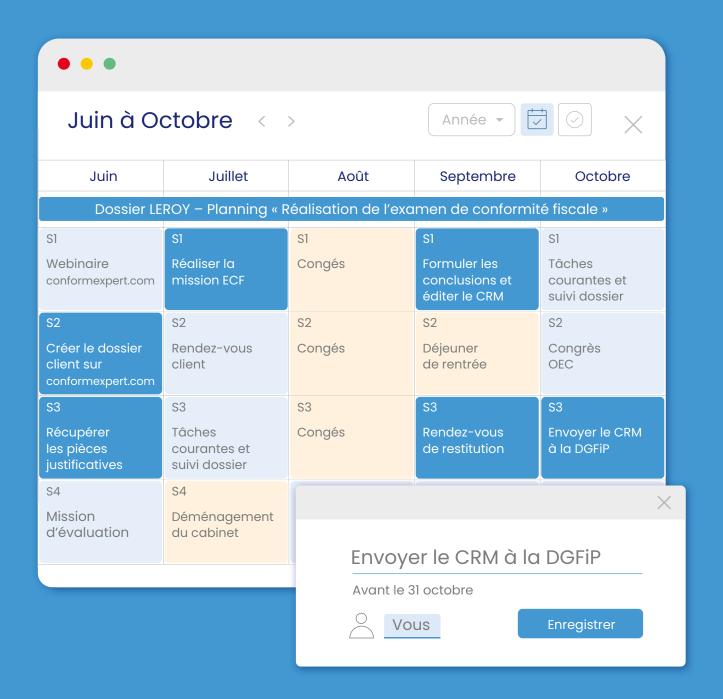
# IFECMAG

LE MAGAZINE DE LA PROFESSION COMPTABLE

3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2024



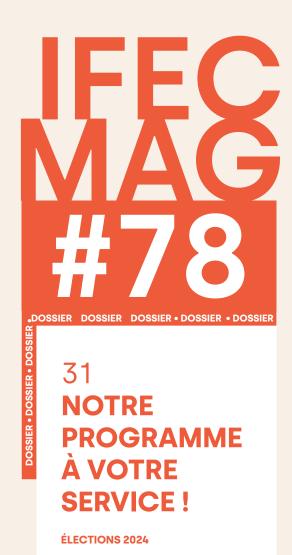


## L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE DE A À Z

Simplifiez la production de vos ECF en gérant toutes les étapes depuis une seule plateforme : création de la lettre de mission, analyse du FEC, automatisation de plusieurs points d'audit, édition du compte-rendu de mission, transmission à la DGFiP...



LE MOT DU PRÉSIDENT	5	Florent BURTIN
À LA UNE	6	Un partenariat gagnant-gagnant
LA PAROLE À	8	Soyons sérieux !
ACTUALITÉS	9	Un Congrès sous le signe de l'innovation et de la convivialité
	17	Les événements IFEC
LA PAROLE AU	X	
COMMISSIONS		Réforme de la fiscalité locative : les propositions du rapport Le Meur
	26	La formation au cœur de nos enjeux
	28	Quelles protections conseiller à son client ?
	30	Le Certificat Expert-comptable patrimonial®



**CAS PRATIQUE** 54

Réforme de l'assiette des prélèvements sociaux sur les travailleurs indépendants

ECHO

**DE LA CAVEC** 56

Mon estimation retraite, un super-simulateur au service de votre retraite

PROFFESSION

D'AVENIR

58

Congrès 2024 : faisons perdurer l'esprit de Marseille et poursuivons la dynamique!

IFEC MAG est édité par l'Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes 139, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

**Tél.** 01 42 56 49 67

E-mail ifec@ifec.fr

Site internet www.ifec.fr

**Directeur de la publication** Florent Burtin

**Rédacteur en chef** Grégory Blin **Responsable des publications** Florence Davoust **Direction artistique** Bureau Jany **Conception et réalisation** Gaëlle Tissier

**Photos** IFEC, Aurélie Coudière, Freepik

**Impression** Groupe Morault **ISSN** N° 2109-196X

Merci à l'ensemble des contributeurs de ce numéro.

En partenariat avec



**IFECMAG** 3° trimestre 2024

## Une caisse à l'image de la profession



# responsable

Parce que la solidarité entre les générations est son socle, la Cavec veille autant à la maîtrise des coûts qu'à l'investissement responsable, deux leviers d'action au cœur de sa réussite.

Cavec

## LE MOT DU PRÉSIDENT



FLORENT BURTIN PRÉSIDENT DE L'IFEC

Chères Consœurs, chers Confrères, cher(e)s futur(e)s diplômé(e)s,

Le moment approche de choisir vos représentants au CNOEC et aux CRO, pour une institution forte, en action, qui changera de posture pour garantir une profession réglementée pérenne face aux enjeux de cybersécurité, de recrutement, ou encore de nouveaux métiers. Nous sommes unis aujourd'hui pour ces élections car nous représentons l'ensemble des professionnels. A l'IFEC, 50 % de nos adhérents sont mono ou duo-associé(e)s. Nous servirons la profession unie en changeant de posture.

En effet, à la vue des défaillances récentes de certains logiciels de notre profession nous devons créer un CNOEC fort et pro-actif face à nos partenaires éditeurs. Car il n'est pas question de perdre notre prérogative d'exercice sous prétexte d'une perte de confiance du gouvernement sur la collecte de l'impôt, des taxes ou des charges sociales.

Nous avons donc élaboré, avec Damien CHARRIER, mon binôme IFEC à la présidence du CNOEC, un programme complet d'objectifs et d'actions que nous allons mettre en œuvre, autour de six ambitions.

Ce programme est le résultat d'une expérience de terrain de plus de 30 ans, d'observation et de participation dans les instances depuis 20 ans, et enfin et surtout, le résultat d'un travail de terrain mené à votre rencontre.

Notre engagement reflète notre volonté d'accompagner tous les cabinets, partout et principalement dans un cadre numérique pour demain :

- en simplifiant leur quotidien et celui de leurs collaborateurs, notamment avec l'identité numérique professionnelle, et une commission simplification permanente ;
- en s'engageant dans une transformation numérique sécurisée, en testant les limites de nos partenaires éditeurs, et avec le label des éditeurs engagés auprès de la profession;
- en valorisant les ressources humaines avec le passeport numérique volontaire du collaborateur pour lui donner accès aux formations régaliennes ainsi qu'aux nouveaux métiers.

Nous voulons faire évoluer le CNOEC pour permettre une vision plus unie, plus transparente et accroître notre influence. Ainsi, nous visons également à :

- Renforcer notre profession réglementée en communiquant de façon ciblée et promouvant le coté régalien de notre profession ;
- Améliorer la gouvernance de notre profession avec plus de transparence, notamment grâce à la certification du CNOEC et de tous ses satellites par des co-commissaires aux comptes et l'élaboration de son rapport RSE;
- Mettre en valeur les territoires d'outre-mer pour renforcer les propositions auprès des pouvoirs publics.

Nous travaillerons avec toutes les forces vives et tous les talents (chaque commission aura au moins un jeune du CJEC dans ses membres) en coordination avec tous les Conseils régionaux, dans l'intérêt général de la profession. Notre leitmotiv : « Unis aujourd'hui, Connectés pour demain ! »

Vous découvrirez nos ambitions dans le dossier central de ce numéro IFEC MAG ainsi que tous nos candidats en régions.

Avec Damien CHARRIER, nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur l'avenir de notre profession, les défis et les projets.

Voter pour l'IFEC, c'est choisir l'unité, la pérennité et le développement de notre exercice professionnel libéral. Nous comptons sur votre soutien.

Vous trouverez également dans ce numéro un message d'Eric CORRET, Président du CROEC Bourgogne Franche-Comté, nos actions en régions, un retour sur notre Congrès à Deauville, mais aussi des informations sur la réforme de la fiscalité locative, la gestion de patrimoine, la réforme de l'assiette des prélèvements sociaux sur les travailleurs indépendants, ou encore l'estimation retraite.

En attendant de voter pour les listes IFEC dès le 4 novembre prochain, je vous souhaite une très bonne lecture de notre magazine.





### **UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT**







INTERVIEW CROISÉE

ARTHUR WALLER -PENNYLANE-, FLORENT BURTIN -PRÉSIDENT DE L'IFEC- ET DAMIEN CHARRIER -1ER VICE-PRÉSIDENT

→ Dans quel contexte et pour quelle raison avez-vous conçu une charte d'engagements?

#### **Arthur WALLER**

Il nous semblait essentiel de réaffirmer nos engagements et notre ADN auprès de la profession comptable. La création de cette charte résulte donc d'un désir profond de transparence. En la publiant, nous choisissons de nous engager publiquement à respecter nos promesses dans chacune de nos actions. Nous continuerons à aligner nos intérêts avec ceux des cabinets et à partager la valeur créée, car ils sont nos principaux partenaires.

## ightarrow Qu'attendez-vous d'une charte d'engagements ?

#### **Florent BURTIN**

La charte d'engagements de Pennylane est le premier engagement vers un vrai contrat de partenariat entre les éditeurs et la profession comptable. Et nous les remercions car leur volontarisme ouvre la voie à une nouvelle relation entre les éditeurs, les experts-comptables et le CNOEC.

En effet, nous voulons un **CNOEC plus pro-actif**: un vrai changement de posture. Il doit ouvrir la voie en montrant aux experts-comptables ce qu'ils peuvent attendre d'un partenaire informatique afin de garantir une relation efficace. Il

est extrêmement difficile pour un cabinet mono ou duo associés, voire même plus, de savoir si les CGU, CGV, la cybersécurité sont conformes à ce que l'on peut attendre pour garantir une continuité de service et une profession libérale réglementée. Car l'expert-comptable réalise du déclaratif et donc de la collecte de l'impôt et taxes de millions d'entreprises. Nous avons donc nous-mêmes (les experts-comptables) un contrat implicite avec l'Etat, celui de garantir la déclaration et donc ainsi le paiement de l'impôt. L'une des contreparties est d'être une profession réglementée, alors soyons vigilants.

#### Ft

#### **Damien CHARRIER**

pas en direction du programme de l'IFEC à destination du CNOEC pour 2024 – 2028!
Le Saas et le collaboratif ont déplacé la frontière des problématiques de détention de la donnée, de propriété des clients, de sécurité... Il faut donc revisiter les contrats de partenariat, comme nous l'avons écrit.

La charte d'engagements est un premier

La charte est une déclaration d'intention, c'est très positif! Mais nous voulons aller plus loin en réalisant des audits ou une validation des CGU/CGV (cf point programme) pour nous assurer que le contrat respecte notre déontologie professionnelle, notre obligation de secret professionnel... Mais, pour l'heure, ne bou-

dons pas notre plaisir, nous souhaitons avancer en commun au bénéfice de la profession.

→ En quoi votre démarche installe une relation de confiance avec les cabinets d'expertise comptable ?

#### **Arthur WALLER**

Axée sur des principes fondamentaux tels que notre gouvernance, notre mission, notre politique tarifaire, ou encore la confidentialité des données, notre charte d'engagements incarne les valeurs qui guident notre activité depuis notre lancement. La formalisation de cette charte ne marque pas un changement dans notre stratégie, mais une affirmation de celle-ci. Cette démarche doit servir à instaurer une relation de confiance avec les cabinets d'expertise comptable, car c'est une initiative publique qui engage l'ensemble de nos équipes et de nos actions.

→ En quoi ces engagements se placent dans votre vision future de la profession?

#### **Damien CHARRIER**

Nos **partenaires technologiques**, et je maintiens ce terme de partenaires, doivent intégrer que notre mission s'inscrit dans le cadre d'une délégation de services publics. Les **outils** qu'ils mettent à notre disposition doivent être à la hauteur de cette exigence en termes :

6



- de disponibilité des outils (ndlr : outils qui permettent de collecter et reverser en temps et en heure des flux financiers en tant que tiers déclarant), ce qui implique des exigences de performance des datacenters mais aussi le respect de standards en terme de cybersécurité;
- de sécurité des données; je rappelle ici l'intervention de Bruno LEMAIRE en clôture du congrès de Montpellier "Vous avez le devoir de préserver ces données";
- de compatibilité avec nos règles professionnelles; nous avons un code de déontologie et une profession réglementée. Les outils de nos partenaires doivent se montrer à niveau de cette réglementation, ne pas court-circuiter les règles (ex: en cas de changement de cabinet), ne pas favoriser l'exercice illégal... Nous sommes favorables aux propositions qui permettront d'avancer dans un monde

numérique en confiance tout en simplifiant les démarches des cabinets et de leurs collaborateurs.

Nous proposons un changement de posture du Conseil national sur ces sujets avec une augmentation de la transparence, de l'innovation pour augmenter la sécurité avec l'identité numérique professionnelle et des moyens pour réaliser de la revue de contrats, des tests d'intrusion sur les serveurs, etc...

Mieux vaut affirmer son amour par des actes que par des paroles!

#### Εt

#### **Florent BURTIN**

Au-delà du technique, nous mettons sous le terme "partenaire" un engagement de respect mutuel entre les experts-comptables et les éditeurs. Le respect passe, selon nous, par la recherche volontaire des illégaux qui pourraient utiliser leurs logiciels. Notre label des partenaires de la profession permettra ainsi de démontrer que les éditeurs font attention à leur principal client et "partenaire" : l'expert-comptable!

Ainsi, nous voulons créer une confiance, plus de transparence, entre les experts-comptables et les éditeurs. Ils pourront ensuite regarder avec plus de sérénité les performances des logiciels et choisir en fonction des spécificités de chacun.

Nous voulons un nouveau modèle ou le CNOEC sera plus engagé et responsable envers les experts-comptables.

#### Les engagements de Pennylane

1 → Nous maintiendrons un contrôle absolu sur notre stratégie et nos décisions commerciales.

Nous gardons le contrôle total de Pennylane, soutenus par des fonds d'investissement alignés sur notre vision à long terme.

- 2 → Revendre notre société n'est pas notre stratégie, nous souhaitons créer un leader français et européen. Notre objectif est de devenir un leader dans le logiciel de comptabilité et de gestion financière, sans intention de revente.
- 3 → Nous sommes un éditeur de logiciel et ne commercialiserons jamais de services comptables.

Nous nous engageons à rester exclusivement éditeur de logiciel, sans jamais proposer de services comptables ou vendre des prospects aux cabinets.

4 → Les clients des cabinets utilisateurs de Pennylane resteront toujours les clients des cabinets.

Nous respectons la relation client-cabinet et n'interférons pas dans celle-ci, les clients restants toujours ceux des cabinets d'expertise comptable.

5 → Nous bloquons le prix de notre outil de production.

Nous garantissons un prix bloqué pour l'outil de production des cabinets, et repartagerons la valeur générée par l'utilisation de nos services par leurs clients.

6 → Nous poursuivrons nos investissements dans l'innovation et utiliserons l'intelligence artificielle à bon escient.

Nous investissons massivement dans l'innovation, notamment l'IA, utilisée de manière éthique pour augmenter les capacités des experts-comptables.

- 7 → Nous garantirons aux cabinets un accès à des données sécurisées, structurées et actionnables. Nous assurons aux cabinets l'accès à des données sécurisées et exploitables, dans le strict respect de la propriété et de la confidentialité des informations.
- 8 → Nous sommes présents dans toutes les régions pour accompagner les cabinets français.

Nos équipes sont déployées sur tout le territoire français pour offrir un accompagnement de proximité aux cabinets, avec 75 % de nos clients à moins d'une heure de route.

9 → Nous continuerons d'offrir la plateforme la plus interconnectée et ouverte du marché.

Notre plateforme offre plus de 300 connecteurs API, une API publique, et un statut officiel de PDP.

10 → Nous nous engageons à travailler avec les associations et institutions de la profession et à aligner notre modèle sur les intérêts de la profession. Nous collaborons étroitement avec les instances professionnelles, respectons les règles déontologiques et alignons notre modèle sur les intérêts des experts-comptables.



### Soyons sérieux!



Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté

Je suis fier d'avoir réalisé cette mandature avec tout l'engagement promis, et en réalisant de très nombreuses actions en lien avec les priorités de la profession. Même si j'aurais aimé faire encore bien plus, le temps passe vite...

Mon autre fierté est d'avoir constitué une équipe d'élus qui a su relever des challenges ambitieux, et j'ai pu constater leur implication sans faille au service de l'intérêt général. Aussi, je suis heureux de soutenir la liste IFEC Bourgogne Franche-Comté qui comprend, en tête de liste, deux de mes Vice-présidents actuels du CRO, Monika CLERC et Sylvain CASTEL-LANI. Ils ont toutes les valeurs qui m'importent dans nos engagements d'élus, à savoir notamment faire passer l'intérêt de la profession avant ses intérêts particuliers, entretenir la force de notre profession dans son collectif et sa diversité. et sur l'ensemble des territoires de notre région. Une motivation qui est entretenue par leur détermination, leur sens du devoir, mais aussi de la convivialité et beaucoup d'humanité.

J'ai également pu constater les différences notables d'implication d'élus au sein de notre CRO, et ce plus particulièrement de personnes très engagées syndicalement (pas à l'IFEC!), aussi je m'inquiète au vu de l'engagement nécessaire...

#### Il faut être sérieux

Nos institutions régionales nécessitent (et méritent) 100 % d'élus qui y consacrent beaucoup de temps, d'énergie et pas uniquement au moment des élections ou dans les réunions syndicales. Il en va du bon fonctionnement de celles-ci, mais aussi de l'image de nos professions sur nos territoires, de la force de nos actions collectives et du service apporté aux professionnels.

Il faut valoriser notre diplôme, notre profession, tout en s'adaptant aux évolutions sociétales et réglementaires.

 Donc on vote en masse pour des élus engagés et responsables = Liste IFEC CROEC BFC

Je me suis attaché à ce que la région Bourgogne Franche-Comté soit pleinement représentée au Conseil National. J'ai notamment eu à cœur de remonter l'ensemble des demandes, suggestions et problèmes des professionnels de notre région. J'ai pu rencontrer des consœurs et des confrères extraordinaires, avec qui nous avons beaucoup échangé et benchmarké sur nos pratiques régionales ; Ce fut très enrichissant et utile.

Et j'ai dû, avec responsabilité, œuvrer et participer au changement de gouvernance du CNO, car nous devions impérativement arrêter les comportements déviants, irrespectueux et même dangereux comme la prise de risques sans intérêts pour la profession, la division de la profession, les projets prioritaires à l'arrêt...

 Là aussi, on vote en masse pour des élus engagés et responsables =
 Liste IFEC CNOEC

3° trimestre 2024 IFECMAC

# ACTUA-LITÉS

## Un Congrès sous le signe de l'innovation et de la convivialité



Impossible de venir à Deauville sans un clin d'œil aux courses hippiques et au cinéma, si chers à cette ville. C'est ainsi que nos congressistes ont profité en soirée de l'effervescence des champs de courses et d'une ambiance digne d'Hollywood.



Le Congrès IFEC 2024 a animé le Centre International de Deauville les 4 et 5 juillet, dans une ambiance à la fois digitale, fraternelle et festive. Sous un camaïeu de ciel bleu, les sourires des congressistes et la satisfaction de nos partenaires étaient au rendez-vous. Entre ateliers studieux, conférences enrichissantes et moments d'échanges, l'atmosphère était à la fois conviviale et productive, agrémentée de pauses gourmandes et récréatives.

## Une avant-première pleine d'énergie

La soirée du 3 juillet a donné le coup d'envoi du Congrès avec un événement exclusif dédié à nos partenaires, que nous remercions encore pour leur fidélité. Face à la mer, dans une ambiance estivale et décontractée, nous avons profité de délicieux buffets de produits régionaux. Les participants ont fait le plein d'énergie, entre bourriches d'huîtres et rythmes



entraînants, avant de s'élancer sur la piste de danse sous la houlette de notre DJ.





#### 4 juillet: Place à l'action!

La journée a démarré en douceur avec un accueil café "Amicalement vôtre", suivi par une introduction percutante de Célia MERO, qui a posé les bases d'un Congrès tourné vers l'avenir et l'innovation. La plénière d'ouverture, menée par Florent BUR-TIN et Damien CHARRIER, a captivé l'auditoire avec l'intervention inspirante de Dorine BOURNETON, première femme pilote de voltige à mobilité réduite. Son message d'adaptation et de persévérance a marqué les esprits.









Damien CHARRIER: « Que chacun d'entre vous puisse rentrer avec des idées dans son cabinet, et que nos élus repartent avec l'envie de transformer la profession».

Florent BURTIN: « On ne peut pas réussir le digital sans l'humain; on veut changer d'attitude, amener des choses différentes, au-delà des moyens, vous avez une équipe à votre disposition ».





#### Le Club des Testeurs veille

Ce fut ensuite le moment pour le Club des Testeurs de logiciels de l'IFEC de présenter ses travaux sur la base des retours utilisateurs. Aux commandes du Club: Nicolas BOLLE, Président de la Commission Innovation et Thierry POLACK, Vice-Président. Nicolas BOLLE étant souffrant, Francis SENCEBER, consultant au sein de la Commission, s'est joint à Thierry POLACK pour présenter la Commission et les travaux du Club. L'objectif de ce Club est de créer une cartographie complète des outils de la profession pour accompagner les cabinets dans le choix de leurs logiciels en fonction de leurs besoins et de les aider à réfléchir à la cohérence entre leur demande d'outils et leur stratégie. Il s'agit parfois d'une veille qui permet aux cabinets de découvrir des outils qu'ils n'imaginaient pas. Il ne s'agit pas de faire un classement, ni d'imposer un outil, mais de faire un pont entre les éditeurs et les utilisateurs, dans les deux sens. La première phase consiste à recenser les outils et à découvrir les présentations des éditeurs pour détecter les qualités techniques. Ensuite les cabinets membres du Club\* peuvent tester les outils, qu'ils soient de production comptable, de production de paye, des outils support de missions de conseil, de gestion d'entreprise et de cabinet, de RSE.

Sur les six premiers mois de l'année, le Club a pu **auditer une quarantaine d'éditeurs.** Le leitmotiv de la Commission Innovation : « Ce sont les utilisateurs qui sont les mieux placés pour parler des produits ». Tous les cabinets peuvent tester des outils et sont invités à aller sur la plateforme **EXPERTSLAB.FR** Contact: francis@ifec.fr

Damien CHARRIER: « Le Club des testeurs, c'est la bienveillance et l'exigence ».

Ensuite, les participants ont pu se restaurer à l'espace partenaires lors d'un cocktail-déjeunatoire dédié aux différentes régions de France.







\*Ils sont 37 à ce jour



#### Des Master Class interactives et captivantes!

L'après-midi a été rythmée par des Master Class entièrement numériques, abordant des sujets essentiels comme la cybersécurité, l'intelligence artificielle, et l'analyse de données. Chaque session, ponctuée par des moments de détente, a offert aux participants des outils concrets et innovants pour répondre aux défis de demain.

Master Class N°1 > Cyber-Sérénité - En partenariat avec ADNOV et VERSPIEREN

Master Class N°2 > **DRH dopée à l'IA** – par l'équipe **SKIFEC** 

Master Class N°3 > L'expert-comptable analytique - En partenariat avec Label Co-pilotes et MyCompanyFiles

Master Class N°4 > Label Expert-Confiance - En partenariat avec ECMA

Master Class N°5 > Le grand saut dans l'océan bleu de la Data - En partenariat avec DATASNIPPER

Master Class N°6 > Rentable avec l'IA ? - En partenariat avec CEGID

#### Le galop s'impose à Deauville

La soirée s'est poursuivie à l'hippodrome de Deauville avec des paris enflammés et une ambiance survoltée. Entre cocktails normands et démonstrations équestres, les surprises n'ont pas manqué pour rendre cette soirée mémorable.













#### 5 juillet : Un final en beauté

Après un petit-déjeuner revigorant, la journée du 5 juillet a fait la part belle aux échanges autour de la transformation digitale. Les tables rondes ont permis de croiser les regards entre start-ups et professions réglementées. La clôture s'est déroulée dans une ambiance festive avec un cocktail et une soirée "Hollywood", où chaque participant a pu faire sa star sous les projecteurs.







13













## L'IFEC honoré de la présence de ses invités

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie nous a fait l'honneur de sa présence à l'espace partenaires le 5 juillet. Il a exprimé son soutien à la profession et ses partenaires et s'est réjoui du choix de l'IFEC de tenir son Congrès à Deauville. Il a évolué autour des différents stands pour saluer nos partenaires.



Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville -depuis 2008-, garant de la marque Deauville et Vice-président du CID, nous a fait également l'honneur de sa présence. Il a remercié l'IFEC pour son accueil. Il a rappelé l'historique de sa ville qui est «une vraie famille», prestigieuse et renommée, qui a largement évolué depuis ses 160 ans, notamment vers la culture, la photo, la musique classique, le sport... Deauville est réputée pour sa grande et belle plage de sable fin, son festival du cinéma, son hippodrome, ses parcours de golf et son casino. Pascal LEBLANC a terminé son allocution par: « L'ADN de la marque Deauville, c'est le partage, le bien-être et la rencontre ; donc le Congrès IFEC a toute sa place ici ».







Durant le Congrès, Florent BURTIN, Président de l'IFEC, a signé un partenariat avec Eric FICHOT, Directeur adjoint outils pilotage et supports, Direction du Développement chez AESIO Mutuelle, deuxième acteur mutualiste de France spécialisé dans la protection de la personne couvrant les besoins en complémentaire de santé de 2,7 millions d'adhérents sur tout le territoire. Cette convention fixe les conditions de soutien d'AESIO Mutuelle aux actions et manifestations de l'IFEC.

#### Nos partenaires



























































































#### Les masters class: des sujets au cœur des préoccupations de la profession

#### → RH



Dans un marché en constante évolution, les cabinets d'expertise comptable et d'audit sont confrontés à des défis importants, de la gestion des ressources humaines à la satisfaction client. L'adoption d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est essentielle pour anticiper les besoins en compétences du cabinet et optimiser ses performances. L'intégration d'une IA prédictive révolutionne cette approche permettant aux cabinets d'identifier les compétences-clés requises pour répondre aux besoins futurs, anticiper les éventuelles lacunes en matière de talents et développer des plans de formation personnalisés. SKIFEC - combinaison de la puissance de l'IA avec une GPEC bien structurée constitue un atout stratégique incontournable pour le cabinet, lui permettant de rester compétitif dans un environnement en constante évolution.

#### **Expert-comptable analytique**

Repenser son business model : surfer sur la vague de la facture électronique! La réforme de la facture électronique bouleverse la profession, elle ouvre aussi des portes. C'est une occasion à saisir pour transformer nos cabinets. Profiter de l'expérience australienne pour recentrer son business model autour de la valeur ajoutée. Anticiper les impacts et préparer le cabinet à saisir de nouvelles opportunités. Pour ne pas subir la réforme, il faut -> Cyber sérénité en tirer parti!

#### **Label expert confiance**



Alors que les cybercriminels exploitent des méthodes sophistiquées pour contourner les mesures de sécurité traditionnelles, telles que les captchas et les vérifications d'identité, l'expert-comptable, muni de sa signature électronique et de son identité numérique, peut jouer un rôle crucial dans la sécurisation des transactions financières, la vérification des identités mais aussi l'exercice illégal. Ces outils permettront d'introduire une couche de sécurité supplémentaire qui va au-delà des méthodes traditionnelles de vérification d'identité, souvent insuffisantes face aux techniques avancées d'usurpation.

#### → L'audit à l'ère de l'IA et de la Data

Comment apprendre à naviguer dans le vaste monde cyber pour être un CAC cyber-compétent ? Naviguer dans l'univers cybernétique est essentiel pour les commissaires aux comptes à l'ère actuelle, où la technologie joue un rôle pivot dans toutes les sphères d'affaires. Pour rester au fait des menaces et opportunités dans cet espace en constante évolution, il est crucial d'acquérir une solide connaissance des bases de données et outils disponibles aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain.



Dans un monde où les cybermenaces évoluent constamment, la sécurité des données est devenue une priorité absolue pour les cabinets où la confidentialité et l'intégrité des informations sont cruciales. Notre objectif, à travers cet atelier, était de transformer la complexité de la cybersécurité en une démarche compréhensible et accessible pour tous et de fournir les outils et les connaissances nécessaires pour protéger efficacement les données contre les cybermenaces, tout en renforçant la sérénité et la confiance des clients.

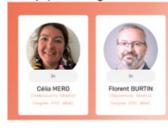
#### Rentable avec l'IA



L'Intelligence Artificielle s'invite dans tous les secteurs de l'économie et constitue un réel levier en termes d'efficacité et de maîtrise des risques. Les marchés de la banque et de l'assurance sont particulièrement précurseurs en la matière car les apports de l'IA y sont nombreux, notamment en matière de surveillance et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). Cette révolution technologique offre des possibilités ; l'IA peut être une force dans les missions.

Les Masters Class peuvent être visionnées sur la plateforme EXPERTSLAB.TV.

#### L'Equipe du Congrès IFEC 2024 "Numériquement Vôtre"...



16





Florent BURTIN, Président de l'IFEC, et Damien CHARRIER, 1er Vice-Président de l'IFEC, candidats en binôme à l'élection 2024 à la présidence du CNOEC ont continué leur tour de France des régions pour échanger sur les enjeux de la profession et leurs ambitions.

Le 1er juillet 2024, la section Paris Ilede-France organisait une réunion et un cocktail dînatoire à Paris pour échanger notamment avec Florent BURTIN sur les enjeux de la profession en vue des élections professionnelles de fin d'année.

Le 10 juillet 2024, la section IFEC Paris Ile-de-France conviait les experts-comptables de la région à une journée sportive et conviviale au Golf du Prieuré à Sailly. Une journée au vert pour décompresser de la période fiscale.

Les sections IFEC Auvergne, IFEC Dauphiné-Savoie et IFEC Rhône-Alpes ont proposé le 11 juillet 2024, en marge de la réunion pré-Assemblée Générale du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes, au sein des locaux de Laplace à Lyon, une rencontre en visioconférence avec Damien CHAR-RIER et Philippe VINCENT. Cette réunion fut l'occasion de discuter des enjeux de notre profession pour les élections régionales et nationales tels que la simplification des démarches, la numérisation de la profession d'expert-comptable, la souveraineté numérique, la gouvernance et bien d'autres sujets.

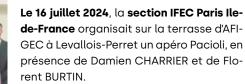


Charles LETIERS, Président de la section IFEC Nord Pas-de-Calais organisait le 10 juillet 2024 une session de formation « contrôle fiscal et contentieux » à Arras, animée par Rémi GOUYET, avocat fiscaliste.

Le 11 juillet 2024, la section IFEC Paris Ile-de-France organisait une réunion, à La Varenne Saint-Hilaire puis à Sarcelles, pour discuter des enjeux de la profession pour les élections régionales et nationales avec Florent BURTIN.













IFECMAG 3° trimestre 2024 17



Le 17 juillet 2024, les sections IFEC Languedoc-Roussillon et IFEC Toulouse Midi-Pyrénées ont proposé une réunion d'échanges sur les modes d'exercices de la profession à l'issue du diplôme à Montpellier. Des ateliers étaient animés par Pierrick CHAUVIN, membre du Bureau National de l'IFEC, et les actualités de la profession expliquées par Eric GILLIS et Marc SIRE, Président de la section IFEC Languedoc-Roussillon et candidats à la Présidence du CROEC Occitanie.



La section IFEC Aquitaine donnait rendez-vous à la profession le 17 juillet 2024 à Bordeaux pour un moment de partage lors d'un afterwork. Quelques jours avant, David DEVAUTOUR, candidat à l'élection de la présidence de la CRCC Grande Aquitaine réunissait son équipe pour une séance de travail.



La section IFEC Lorraine a organisé une réunion sur le thème de "la cybersécurité", animée par Clément JOLIOT, SOTE-RIA LAB, consultant en sécurité informatique et Alexandre KRYLOFF, AGS, Expert-comptable, commissaire aux comptes, le 18 juillet 2024 au Clos Jeannon à Villers-lès-Nancy.





Le 18 juillet 2024, la section IFEC Bourgogne Franche-Comté, accompagnée de Florent BURTIN et de Damien CHAR-RIER, était présente aux Universités d'Eté organisées par le CROEC et la CRCC Bourgogne Franche-Comté au Palais des Congrès de Dijon. Cet événement comptait de nombreux participants dans une ambiance conviviale qui s'est terminée par un concert privé de Maître GIM'S.



L'IFEC était bien sûr présent à la 33ème édition du Challenge Voile des experts-comptables, à La Rochelle, du 29 au 31 août 2024, avec une équipe de choc : Guillaume UFFERTE, Pauline BASTIN LAVAU-ZELLE, Jérome CANABADY MOUTIEN, Julie PRUNIERES, Cyrille RECLUS, Florent MINER, Cyril CHANSON et Jérôme CATHALA. Le voilier de l'IFEC est arrivé 14 ème sur 27.





La section IFEC Auvergne a tenu une réunion consacrée à la campagne électorale du CROEC Auvergne Rhône-Alpes 2024 et de la CRCC Lyon - RIOM, le 10 septembre 2024, en présence des têtes de liste: Isabelle COURBIERE, candidate pour la présidence du CROEC et de Frédéric DAMAISIN pour la présidence de la CRCC.



La **section IFEC Paris Ile-de-France** a accueilli de nombreux visiteurs aux Universités d'Eté de Paris Porte Maillot, **du 10** 

au 12 septembre 2024, et leur a fait profi-

ter de nombreuses animations.

La **section IFEC Côte d'Azur** a organisé une réunion consacrée au « Post-cession, comment vivre à l'IS ? » **le 12 septembre 2024** à l'hôtel OKKO à Nice.



Pour tout savoir sur les Rencontres du Conseil Patrimonial Spécial Immobilier du Jeudi 14 novembre 2024 à Paris, flashez le QR CODE!

octobre 2024

La section IFEC Toulouse Midi-Pyrénées a

organisé le 5 octobre 2024 une nouvelle édi-

tion de son Challenge Karting sur le Circuit

Le KART'ARE d'Aigues Vives.

La section IFEC Nord Pas-de-Calais a organisé une réunion consacrée à « La retraite de l'expert-comptable : comment l'optimiser à travers les régimes obligatoires (rachat de trimestre, cumul emploi retraite) et le PERI ? », le 17 septembre 2024 à Bondues.





La **section Centre Val-de-Loire** a organisé une réunion consacrée à « La Protection du Dirigeant » **le 19 septembre 2024** à Tours et Orléans.



La section IFEC Nantes Atlantique orchestrait sa deuxième compétition de karting inter cabinets le 26 septembre 2024, ouverte à l'ensemble des cabinets d'expertise comptable de la région sur la piste outdoor de Sautron (CITY KART).





IFECMAG 3° trimestre 2024



## Mettre en place l'examen de conformité fiscale : défis et opportunités pour les experts-comptables

L'examen de conformité fiscale (ECF), instauré par le décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021, vise à renforcer la relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale. Il permet de vérifier la conformité de la situation fiscale de l'entreprise en 10 points du chemin d'audit et offre ainsi aux entreprises une protection supplémentaire en matière de contrôle fiscal. Jérémy Pons, expert-comptable au sein du cabinet CEF\*, a adopté l'examen de conformité fiscale dès 2022. Dans un entretien, il partage les défis rencontrés, les avantages perçus, ainsi que les stratégies employées pour convaincre ses clients d'accepter cette mission.

L'enquête « L'examen de conformité fiscale à la loupe », réalisée par ECMA et ComptaSecure en février dernier, met en lumière les défis et les opportunités que représente la mission ECF pour les cabinets d'expertise comptable. Selon ce rapport, 37 % des cabinets ont proposé la mission à leurs clients en 2023 (contre 32 % en 2022). Bien que le dispositif soit en place depuis trois ans, il demeure sous-utilisé, notamment en raison de sa relative méconnaissance par les cabinets et leurs clients. Les cabinets qui proposent l'examen de conformité fiscale le font généralement pour diminuer le risque de contrôle fiscal pour leurs clients, principalement des TPE / PME. La mission ECF, qui s'étend aux dossiers de tenue comptable et de révision, offre ainsi aux experts-comptables la possibilité de développer leur portefeuille de services, tout en répondant à une demande croissante de sécurité fiscale.

L'examen de conformité fiscal fait l'objet d'un compte-rendu de mission. Il doit être envoyé à la DGFIP avant le 31 octobre pour les exercices coïncidant avec l'année civile ou dans les 6 mois suivant le dépôt de la déclaration de résultats dans les autres cas.

## Mission ECF : retour d'expérience de Jérémy Pons, expert-comptable

## Qu'est-ce qui a amené votre cabinet à proposer la mission ECF à vos clients ?

En tant qu'experts-comptables, cela nous tenait à cœur de proposer cette mission, car nous sommes les référents fiscaux pour nos clients. Nous nous sommes donc positionnés sur ce créneau, et cela a très bien démarré.

## Vos clients ont-ils immédiatement adhéré à cette mission ?

Dans le cadre de notre devoir de conseil, nous avons envoyé à l'ensemble de nos clients un courrier présentant la mission ECF, avec une grille tarifaire basée sur différents critères. En effet, si nous n'avions pas communiqué sur cette possibilité, les clients auraient pu nous le reprocher en cas de contrôle fiscal. Nous leur avons clairement expliqué que l'ECF permettrait de réduire le risque de pénalités et de majorations en cas de contrôle. Certains clients pensaient que la garantie fiscale était déjà incluse dans notre mission traditionnelle. Or, ce n'est pas le cas.

20

Cette nouvelle mission nous a donc permis de clarifier ce point. De plus, faire un ECF envoie un message positif à l'administration fiscale, en s'inscrivant dans une démarche positive d'application des règles fiscales, en coopérant avec l'administration de manière proactive.

## Comment s'est organisé le cabinet pour la mise en place de cette mission ?

Pour mettre en place cette mission, nous avons désigné en interne un référent ECF, expert-comptable mémorialiste, qui travaille depuis plusieurs années au sein du cabinet, ce qui lui permet d'avoir une vision globale de la mission. Il était essentiel pour nous de confier ce projet à quelqu'un qui, en plus de gérer les dossiers, puisse avoir une approche commerciale et de conseil.

## Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

Pas vraiment. Une fois la communication réalisée auprès de nos clients avec le barème tarifaire et le modèle de lettre de mission, il n'y a pas eu de grandes surprises. La principale difficulté a résidé dans la mise en place de la mission en interne. Comme il s'agit d'une mission récurrente, il a fallu former tous les collaborateurs du cabinet pour que notre référent ECF ne soit pas débordé.

## Pourquoi avoir choisi conformexpert.com?

Nous avons rapidement décidé d'opter pour conformexpert.com. C'était une évidence pour nous car l'outil est simple, efficace et intuitif. L'autre avantage de conformexpert.com, c'est qu'il est relié à jedeclare.com, ce qui simplifie considérablement la réalisation de la mission. Un import automatique d'une liasse fiscale permet, d'une part, d'automatiser le pré-remplissage de la création du dossier client et, d'autre part, d'envoyer le compte-rendu de mission automatiquement à la DGFiP. Le tout, sans aucun surcoût, car cela est inclus dans nos adhésions actuelles au portail!

#### L'examen de conformité fiscale a trois ans, mais la mission semble encore avoir du mal à se développer. Comment l'expliquez-vous ?

Je pense que certains experts-comptables ne sont pas encore convaincus de la valeur ajoutée de cette mission. Ils considèrent parfois qu'elle est déjà incluse dans leur mission traditionnelle et craignent donc la réaction de leurs clients lorsqu'ils la proposent. Pourtant, ce n'est pas parce qu'un client fait appel à un expert-comptable qu'il est à l'abri de pénalités en cas de contrôle fiscal.

#### Quels conseils donneriez-vous aux cabinets qui hésitent encore à se lancer?

Je leur conseillerais de bien définir la stratégie de commercialisation de la mission (typologie des clients, modèle économique...) et de bien communiquer sur ses avantages auprès de leurs clients : il s'agit d'une mission essentielle, qui apporte aux entreprises une certaine tranquillité d'esprit puisqu'elles sont susceptibles d'être moins contrôlées par la suite. Il est également déterminant de choisir un bon référent en interne et d'être soi-même convaincu de la valeur ajoutée de la mission.

### Rendez-vous sur conformexpert.com pour tester la solution et bénéficiez gratuitement de 2 analyses de FEC.

\* Le cabinet d'expertise comptable CEF est composé de deux associés: Eric Dumartin et Jérémy Pons. Il dispose d'une équipe de 18 collaborateurs pluri-spécialistes, au service des sociétés. Il accompagne et conseille plus de 600 entreprises dans les domaines de la fiscalité, de la comptabilité, de la gestion, du juridique et du social depuis plus de 20 ans.







## Réforme de la fiscalité locative : les propositions du rapport Le Meur



Vice-Président de l'IFEC en charge de la Commission Fiscale et Patrimoniale **Expert-Comptable et Commissaire aux comptes** 

Le marché immobilier français traverse une crise profonde depuis environ deux ans, marquée par une forte augmentation des taux d'intérêt qui a mis un terme à des années d'obtention facilitée de crédit, combinée à une politique de prêt immobilier stricte de la part des banques. Cela a engendré une nette diminution des transactions immobilières et une baisse significative des biens proposés à la location, en particulier pour les baux de longue durée.

Parmi les causes de cette crise, l'évolution des locations de résidences principales vers des locations de courte durée à visée touristique est souvent pointée du doigt, notamment par de nombreux élus locaux.

Une proposition de loi « destinée à corriger les déséquilibres du marché locatif » était en cours d'examen au Parlement au moment de la dissolution intervenue au mois de juin dernier.

Au mois de juillet, le rapport d'Annaïg Le Meur, Députée du Finistère, a été publié. Celui-ci étudie notamment les potentielles réformes de la fiscalité locative, en prenant en compte la durée des locations, afin de :

- → Favoriser la location longue durée à titre de résidence principale ;
- → Simplifier la fiscalité locative en faisant des propositions amenant à la convergence des régimes fiscaux;
- → Maintenir une offre locative privée à loyers abordables avec des critères sociaux et une meilleure performance énergétique.

Après avoir présenté le marché du logement locatif en France, le rapport décrit le régime fiscal actuel applicable aux revenus locatifs, un sujet complexe où plusieurs régimes coexistent pour une même activité. La principale distinction réside entre les revenus issus de la location de biens non meublés, imposés en tant que revenus fonciers (RF), et ceux de la location de biens meublés, soumis aux bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Cette distinction, qui a ses origines dans l'histoire, est décrite aujourd'hui comme sans fondement.

#### Les propositions clés du rapport

#### La fin du régime BIC pour les LMNP

Le rapport propose de mettre fin à l'affiliation des loueurs en meublé non professionnels (LMNP) au régime des bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Avec une période transitoire de 3 à 5 ans, cette initiative a pour objectif d'uniformiser le traitement fiscal des locations nues et meublées.

**Cette modification permettrait** de rétablir une équité fiscale entre les différents types de location.

#### Création d'un régime commun pour les locations nues et les locations meublées (hors locations meublées professionnelles)

Une des principales suggestions consiste à créer un régime fiscal uniforme pour l'ensemble des locations, qu'il s'agisse de logements vides ou meublés. Cette réforme permettrait de simplifier de manière significative le système en vigueur.

Ce nouveau régime commun permettrait une meilleure lisibilité et une simplification administrative pour les contribuables.



#### Modification des seuils LMNP/LMP

Par ailleurs, le rapport recommande de revoir à la hausse le seuil de recettes permettant de distinguer les LMNP des loueurs en meublé professionnels (LMP). Cette mesure vise donc à limiter le passage au statut LMP. Actuellement, le seuil est fixé à 23 000 € de recettes annuelles. Le rapport propose de le porter à 50 000 €.

Ce seuil permettrait de mieux refléter la réalité économique de l'activité.

#### Les scénarios de réforme proposés

## Scénarios 1 et 1 bis : unification totale des régimes

Ces scénarios prévoient un régime micro avec des abattements de 40 % (scénario 1) ou 50 % (scénario 1 bis) pour toutes les locations, sans distinction entre meublé et nu. À titre de comparaison, le régime micro-BIC actuel pour les LMNP offre un abattement de 50 % pour les meublés de tourisme classés et 71 % pour les autres.

#### Scénarios 2 et 2 bis : mise en place d'une temporalité avec distinction courte/ longue durée

Ces options maintiennent une différence entre locations courte et longue durée. À cet égard, les abattements varient selon la durée de location, favorisant les baux long terme. Par exemple, le scénario 2 propose un abattement de 40 % pour la longue durée et 30 % pour la courte durée.

### Scénario 3 : l'option de l'amortissement forfaitaire

Ce scénario, tout en proposant un régime micro commun, conserve la possibilité d'un amortissement forfaitaire de 2 % pour les locations longue durée au régime réel.

En conclusion, le rapport Le Meur relatif à la réforme de la fiscalité locative suggère des modifications susceptibles d'avoir un impact significatif sur le secteur. Bien qu'il vise à simplifier et à uniformiser le cadre fiscal, ces propositions suscitent de nombreuses interrogations et préoccupations parmi les acteurs du marché locatif.

La complexité du sujet ainsi que les enjeux économiques majeurs laissent présager une période prolongée de discussions et de négociations avant toute mise en œuvre concrète. Les propriétaires et investisseurs dans la location meublée ainsi que leurs experts-comptables devront donc rester vigilants face aux évolutions futures de cette réforme potentielle, qui pourrait transformer le paysage de l'investissement locatif en France.

La commission fiscale de l'IFEC vous tiendra informé des potentielles évolutions à venir.

Pour lire le rapport, flashez ce QRCode







## Les entreprises invitées à une réflexion de fond sur le partage de la valeur

#### PAR LAURA CASTINEIRAS



Responsable ingénierie rémunération et protection sociale

Le partage de la valeur constitue un levier essentiel pour favoriser la compétitivité des entreprises, pour valoriser le travail des salariés et pour mieux les associer aux fruits de ce travail.

La France fait figure de modèle avec un recours déjà important aux dispositifs de partage de la valeur : elle se situe au 2<sup>ième</sup> rang européen quant au développement des dispositifs de partage de la valeur<sup>1</sup>.

En 2022, le complément de rémunération apporté aux salariés par l'ensemble des dispositifs de partage de la valeur existants s'est élevé à 2 920 € en moyenne par salarié dans les entreprises d'au moins 10 salariés². Son montant global est estimé à 26,3 milliards d'euros bruts.

#### Contexte de la réforme

Ces dernières années, plusieurs lois sont venues simplifier et renforcer les dispositifs de partage de la valeur. Le gouvernement a souhaité aller encore plus loin, dans un contexte de forte tension sur le pouvoir d'achat et de questionnement autour du sens du travail, en invitant dès septembre 2022 les partenaires sociaux à engager une négociation pour renforcer le partage de la valeur au sein des entreprises.

Sur la base de ces orientations, un accord national interprofessionnel (ANI) a été conclu le 10 février 2023 et transposé par la Loi Partage de la valeur de novembre 2023 et par deux décrets publiés au Journal officiel les 30 juin et 6 juillet 2024.

## Généralisation des dispositifs existants de partage de la valeur

La loi met en place une expérimentation d'une durée de 5 ans, qui prévoit que les entreprises de 11 à 50 salariés<sup>3</sup>, qui ne sont pas soumises à l'obligation de mise en place de la participation, doivent s'équiper d'au moins un dispositif de partage de la valeur dès lors :

- qu'elles réalisent un bénéfice net fiscal positif d'au moins 1 % du chiffre d'affaires pendant trois années consécutives;
- qu'elles ne sont pas déjà couvertes par un dispositif de partage de la valeur.

Ces entreprises doivent instaurer l'une des trois mesures suivantes pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2024 :

- mettre en place un dispositif de participation ou d'intéressement ;
- abonder un plan d'épargne salariale ; verser une prime de partage de la valeur.

Cette nouvelle obligation ne concerne pas les entreprises individuelles<sup>4</sup>.

## Aménagement de la prime de partage de la valeur, PPV

La prime de partage de la valeur (PPV), qui a succédé à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA), dite « Prime Macron », depuis août 2022, est un dispositif largement utilisé dans les entreprises pour permettre un partage de la valeur et soutenir le pouvoir d'achat des salariés.

Le cadre légal de la PPV évolue permettant :

- de placer ces primes sur un plan d'épargne salariale et le cas échéant de bénéficier d'un abondement de la part de l'employeur;
- d'accorder jusqu'à deux PPV chaque année dans la limite de 3 000 € (ou 6 000 €) par salarié et d'un versement par trimestre.

Le régime fiscal de faveur de la PPV est prolongé: la prime sera exonérée de cotisations fiscales et sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu, jusqu'au 31 décembre 2026. A compter de 2027, la PPV sera exonérée d'impôt en cas d'affectation sur un plan d'épargne salariale.

3° trimestre 2024 IFECMAG



#### → Quel dispositif choisir?

L'enjeu est de trouver parmi tous les dispositifs le plus pertinent à mettre en œuvre.

Différents éléments seront à prendre en compte lors du choix du dispositif de partage de la valeur.

#### Par exemple:

- L'intéressement, la participation et l'abondement peuvent, sous conditions, bénéficier aux dirigeants d'entreprise, contrairement à la PPV;
- L'intéressement peut être utilisé comme un outil de management afin de favoriser l'atteinte d'objectifs;
- La PPV est très simple à mettre en place mais la PPV exonérée d'impôt est prise en compte dans le revenu fiscal de référence (point d'attention pour les salariés bénéficiant d'aides sociales soumises à conditions de ressources).

Chaque dispositif a ses propres vertus et ses règles de fonctionnement ; le chef d'entreprise devra choisir celui qui convient le mieux à sa stratégie.

#### Création d'un nouveau dispositif: plan de partage de la valorisation de l'entreprise, PPVE

Ce nouvel outil permet d'intéresser financièrement les salariés à la croissance de valeur de leur entreprise.

Il s'agit de la possibilité pour les salariés de bénéficier d'une prime de partage de la valorisation de l'entreprise dans le cas où la valeur de celle-ci augmente au cours des 3 années suivant une date fixée par l'accord collectif qui met en place le dispositif.

#### Le plan doit profiter à tous les salariés

Pour les salariés concernés, cette prime est égale au produit d'un montant de référence lui ayant été attribué au titre de l'accord et du pourcentage de variation de la valeur de l'entreprise sur trois ans, dans la limite d'un plafond égal aux ¾ du montant du PASS.

Le montant de référence attribué à chaque salarié peut différer en fonction de leur rémunération, de leur durée de travail ou de leur niveau de classification.

Les primes versées au cours des exercices 2026 à 2028 sont exonérées de cotisations sociales (hors CSG/CRDS) lors de leur versement, mais restent soumises à une contribution d'assurance vieillesse au taux de 20 %.

Les sommes perçues au titre de cette prime peuvent être affectées (pour tout ou partie) à un plan d'épargne salariale ou à un plan d'épargne retraite, si le salarié le souhaite, en bénéficiant dans ce cas d'une exonération d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 % de la somme maximale (5 % de ¾ du PASS) soit 3,75 % du PASS par an et par bénéficiaire.

En l'absence de placement, les sommes sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Voulu comme un dispositif simple à mettre en œuvre et efficace, ce dernier s'avère en réalité beaucoup moins attrayant que ce que laissait augurer la promesse initiale.

L'impossibilité d'utiliser la décision unilatérale, le caractère collectif, l'exclusion des mandataires sociaux, l'obligation d'avoir recours à un CAC, ou encore le régime fiscal peu attractif sont autant de raisons qui risquent de rendre le PPVE peu utilisé par les entreprises.

Ces évolutions réglementaires vont permettre aux dirigeants d'entreprise de mener une réflexion de fond sur le partage de la valeur.

Les dirigeants doivent se saisir de ces évolutions réglementaires comme une opportunité de créer une véritable politique salariale et sociale de ressources humaines au sein de leur entreprise.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous: partenariats@laplace-groupe.com

4. Précision apportée par les questions/réponses du 8 juillet 2024.

IFECMAG 3° trimestre 2024 25

<sup>1.</sup> Enquête sur les entreprises en Europe, 2019 2. DARES résultats n°39 – 9 juillet 2024

<sup>3.</sup> Attention au seuil : contrairement au seuil d'assujettissement à la participation obligatoire qui indique que l'effectif mensuel moyen doit être supérieur à 50 pendant cinq années consécutives, il suffit que le seuil de 11 soit atteint sur une année pour que l'obligation s'applique.



## La formation au cœur de nos enjeux



Vice-Président de l'IFEC en charge de la formation Expert-comptable et commissaire aux comptes

Dans un environnement professionnel en constante évolution, il est impératif pour les experts-comptables de rester à la pointe des connaissances et des compétences.

Face aux changements réglementaires fréquents, aux avancées technologiques rapides et aux attentes croissantes des clients, la formation continue constitue un pilier essentiel de notre profession pour demeurer performant et agile!

Pour y parvenir, nous vous proposons des outils afin d'aider les consœurs et les confrères à vivre l'évolution de leur environnement comme une opportunité et inscrivons « la formation au cœur de nos enjeux ».

#### Des enjeux multiples

Mise à jour des compétences techniques : les normes comptables et fiscales évoluent régulièrement. Une formation continue permet de rester informé des dernières mises à jour et de garantir la conformité des pratiques professionnelles.

Adaptation aux nouvelles technologies: La digitalisation transforme notre manière de travailler. Maîtriser les logiciels de comptabilité, les outils de gestion en ligne et les solutions d'automatisation est crucial pour améliorer notre

Renforcement des compétences stratégiques et managériales : En tant que conseillers stratégiques, les experts-comptables doivent développer des compétences en gestion, en communication et en leadership pour accompagner efficacement leurs clients dans leurs prises de décisions.

Préparation aux enjeux de demain : L'anticipation des défis futurs, qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux, est essentielle. Nos modules de formation abordent des thèmes résolument tournés vers l'avenir tels que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la finance durable et l'impact des évolutions législatives à venir.

Réseau, échanges et partage d'expériences: Participer à des sessions de formation permet également de rencontrer des pairs, d'échanger sur les meilleures pratiques et de développer un réseau professionnel solide.

De même, l'IFOR, toujours soucieux d'être à l'écoute et de répondre aux nouveaux souhaits d'apprentissage, œuvre pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par la mise en place de formations ou de parcours spécialisés adaptés aux évolutions, aux nouveaux enjeux de la profession et aux besoins de professionnalisation des collaborateurs.

#### Nos objectifs

Accompagner les professionnels dans la réalisation de leurs objectifs et le développement stratégique de leur cabinet ou entreprise.

Répondre aux nouveaux souhaits d'apprentissage (e-Learning, classes virtuelles...), aux besoins de professionnalisation des collaborateurs par la mise en place de formations ou de parcours spécialisés adaptés aux évolutions et aux enjeux de la profession.

Tenir un rôle d'observatoire et de veille afin de proposer une offre de formation diversifiée et ciblée.

Développer et renforcer nos relations avec l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle.

Créer de la valeur pour l'ensemble des professionnels au travers, notamment, d'échanges de bonnes pratiques, de professionnalisation.

Afin de relever ces défis, l'IFOR s'adapte, se réinvente pour vous proposer des solutions au plus près de vos besoins mais

26





surtout pour répondre aux nouveaux enjeux professionnels et stratégiques de vos cabinets et des entreprises :

- → Une diversité de formats d'apprentissage : présentiel, classes virtuelles, webinaires,
- → Des cursus cœur de métier (fiscalité, social, paie, patrimoine, gestion, commissariat aux comptes...),
- → Des formations pour accompagner les collaborateurs à transmettre leurs savoirs.
- → Le développement de partenariats universitaires, pour faciliter la mise en place de formations certifiantes et diplômantes pour permettre, entre autres, la mobilisation et l'utilisation des fonds CPF.
- → Le développement de l'approche sectorielle.
- → L'ouverture vers de nouvelles compétences...

Nous vous rappelons que l'IFOR est certifié Qualiopi (ce référencement qualité vous permet notamment de bénéficier des financements OPCO).

Nous vous invitons à découvrir sans plus attendre nos formations et contenus métiers dans ce catalogue ainsi que sur notre site :

https://ifor.catalogueformpro.com/



Exemples de parcours longs :

## 1 - MASTER GESTION DE PATRIMOINE (35 jours)

En partenariat avec l'Université Lyon 3 Créé en 2016

8 promotions

90 % de diplômés

En partenariat avec l'IAE Lyon School of Management - Université Jean Moulin. Organisé sur un an à partir d'octobre, L'exécutive Master Gestion de Patrimoine délivre les habilitations nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine, dont la Compétence Juridique Appropriée (CJA). Ce diplôme de référence propose un rythme adapté aux contraintes des experts-comptables.

Le Master Gestion de Patrimoine apporte les outils, les techniques et les méthodes aux participants pour leur donner une compétence pluridisciplinaire dans les domaines juridiques, fiscaux et financiers.

En sus de la partie technique, le Master intègre une approche commerciale indispensable pour asseoir les compétences et développer le chiffre d'affaires.

#### 2 - LABEL ACCOMPAGNEMENT PATRIMO-NIAL CHEF D'ENTREPRISE

En partenariat avec AG2R LA MONDIALE Créé en 2022

3 promotions (dont 2 en cours) 90 % de diplômés

En partenariat avec AG2R LA MONDIALE, ce Label a été mis en place à La Réunion et en Martinique. Il vise à apporter à l'expert-comptable une vision pluridisciplinaire et globale de l'organisation patrimo-

niale du client permettant de développer une vision à 360° des enjeux patrimoniaux.

Tout en lui donnant la capacité d'organiser au sein de son cabinet et en interprofessionnalité la mise en place de missions à forte valeur ajoutée facturable.

Tout en lui donnant la capacité à orienter les clients vers le bon Professionnel.

Il a pour but d'aborder le conseil patrimonial d'un point de vue méthodologique :

- → Détection des besoins patrimoniaux des clients.
- → Identification par l'expert-comptable des risques et opportunités pour proposer les missions,
- → Capacité à les vendre.

#### **DÉCOUVRIR LA RSE**

Consultez et inscrivez-vous à l'offre RSE – DURABILITE, pour anticiper les enjeux de demain!

- → Tout savoir sur la raison d'être et le statut d'entreprise à mission,
- → Construire une offre de mission RSE,
- → Mettre en place et animer un comité RSE au sein du cabinet,
- → Diagnostiquer les enjeux sociaux et lancer les actions pour renforcer sa marque employeur,
- → Découvrir la RSE,
- → Bilan Carbone.

Contact: formation@ifec.fr

IFECMAG 3° trimestre 2024



### Quelles protections conseiller à son client?





**Expert-comptable patrimonial** 

**Partenaire** 



Accompagner un chef d'entreprise dans la protection de patrimoine professionnel est l'essence même de notre mission, mais il est parfois difficile de choisir d'aborder ces sujets qui peuvent paraître parfois secondaires. Parler de protection et prévoyance avec son client est indispensable, pour protéger le dirigeant, sa famille, ainsi que l'entreprise.

Deux grands axes de protection s'intègrent dans notre conseil : une protection assurantielle et une protection juridique.

#### Premier socle : le socle assurantiel

Les assurances décès / IJ sur la tête du dirigeant mais pour quoi faire?

#### → La protection personnelle

Face à un régime de base du TNS, la mise en place de protections complémentaires s'avère nécessaire. A ce titre, le dispositif peut sembler complexe. Chaque risque est en effet couvert par un contrat spécifique : une prévoyance complémentaire pour couvrir les risques d'incapacité, d'invalidité ou de décès, une prévoyance perte d'emploi, auxquels s'ajoute l'assurance complémentaire santé. Versus la mise en place d'un contrat prévoyance collective pour le dirigeant assimilé salarié, ainsi que pour ses salariés.

Pour un conseil efficient, il conviendra d'aménager la clause bénéficiaire des contrats décès, la clause standard n'étant que peu adaptée au style de vie contemporain et du chef d'entreprise.

#### → La protection de l'entreprise

En matière de protection d'entreprise, le type de prévoyance la plus répandue est l'assurance « homme-clé ». Elle a pour objet de couvrir le risque de perte d'exploitation liée à la disparition d'une personne, homme ou femme, dont le rôle est primordial pour l'entreprise. Elle porte ainsi sur la tête d'un ou plusieurs dirigeants, ou sur une personne sur laquelle repose une part importante du chiffre d'affaires.

Il s'agit généralement d'une assurance indemnitaire; la prestation d'indemnisation est calculée en fonction du préjudice subi, et non sur la base d'un capital au montant préétabli.

Le contrat est souscrit par l'entreprise elle-même, qui paie les primes, déductibles de son résultat sous condition. L'indemnité perçue en cas de sinistre est, quant à elle, imposable et constitue un résultat exceptionnel pouvant faire l'objet d'un étalement linéaire sur 5 ans. Lorsque

l'indemnité est déterminée lors de la souscription du contrat, celui-ci n'est donc pas indemnitaire, les primes versées ne sont pas déduites du résultat, mais deviendront déductibles de l'indemnité perçue.

L'intérêt principal de ce type de contrat est de protéger le cycle d'exploitation de l'entreprise en lui permettant de disposer de la trésorerie nécessaire à la poursuite de son activité en cas de baisse de son chiffre d'affaires, mais il ne permet pas de protéger l'ensemble de ses proches, et encore moins ses associés. Le co-entrepreneuriat implique, en effet, des risques spécifiques à appréhender. Une longue maladie, une invalidité ou décès peuvent remettre en cause à tout moment la viabilité de l'entreprise. Sa survie dépend alors de la capacité des parties à trouver un nouvel équilibre dans la direction ou l'actionnariat.

Le rachat de la participation de son coassocié, cession de sa propre participa-



tion, des décisions stratégiques peuvent être nécessaires. À condition de disposer de moyens financiers adaptés pour les prendre. Seules ou combinées, des solutions existent pour s'en assurer, d'où la nécessité d'une garantie décès adaptée ainsi que des clauses bénéficiaires.

#### → La souscription d'une assurance-décès sur sa propre tête

Elle est particulièrement recommandée lors d'absence de résultats distribuables ou de cash.

En effet, la disparition de l'associé peut laisser les héritiers avec une dette fiscale de succession (DMTG) qui s'élève rapidement au taux de 20 %. L'assurance décès permet ainsi de verser un capital bénéficiaires désignés les protégeant de la perte de revenus et leur assurant un capital complémentaire également. Elle devra couvrir le décès toutes causes mais aussi la perte totale et irréversible d'autonomie.

## → L'intérêt de la mise en place d'une assurance de prêt

L'assurance liée à un financement de projet est souvent négligée, au motif que la rentabilité intrinsèque de la société immédiate et future lui permettra de rembourser le prêt souscrit sans difficulté. La validation financière de ce principe constitue le fondement de l'opération de financement. Pour autant, la mise en place d'une assurance spécifique permettra, en cas de réalisation du risque, de générer de nouvelles capacités financières pour l'entreprise, certes pas toujours exonérées d'IS. Celles-ci pourront être immobilisées pour procéder à une réduction de capital, ou encore pour accompagner l'acquisition des titres aux héritiers du défunt par la mise en place d'un LBO secondaire. qui n'aurait pas été possible en présence d'une ou plusieurs dettes existantes.

#### Second socle: la protection juridique

### Mandat de protection future et à titre posthume

À ces dispositifs assurantiels qui allouent une indemnité financière, il est nécessaire d'adjoindre des dispositifs juridiques afin de poursuivre la continuité d'exploitation ou la survie de la personne.

Afin d'anticiper la prise en charge de ses intérêts patrimoniaux et extrapatrimoniaux, pour le jour où il ne pourra plus y pourvoir seul ou pour le jour où il décèdera, le chef d'entreprise peut recourir à deux types de mandats: le mandat de protection future et le mandat à effet posthume.

La vie de l'entreprise suit une temporalité qui peut apparaître comme étant incompatible avec les délais de mise en place d'une mesure de protection par le juge des tutelles. Ainsi, le mandat de protection future permet à l'entrepreneur, soucieux de la pérennité de son entreprise, de désigner, sans avoir recours au juge et par avance un ou plusieurs mandataires chargés de la gestion de son patrimoine professionnel pour le cas où il ne pourrait plus pourvoir seul à ses intérêts.

Le mandat à effet posthume permet à une personne, avant son décès, de désigner un mandataire qui, à compter de l'ouverture de sa succession, se chargera de l'administration et/ou de la gestion de tout ou partie de ses biens à la place de ses héritiers pour un temps limité. Il permet au chef d'entreprise de désigner de son vivant la personne idoine pour gérer son entreprise à son décès et éviter ainsi la paralysie de la vie de l'entreprise.

#### Le pacte Dutreil

Le pacte Dutreil permet aux associés de bénéficier d'une exonération partielle non plafonnée à concurrence de 75 % de la valeur des titres transmis pour le calcul des droits de mutation à titre gratuit. L'application de ce régime suppose le respect de certaines conditions. À titre défensif, il pourrait être envisagé un LBO en amont ou la création d'une société holding familiale animatrice qui assumerait la direction effective en cas de survenance d'un risque (décès, invalidité), avant l'heure de transmission prévue, du dirigeant en place. Ce qui pourrait limiter les risques de mésententes entre associés historiques et les héritiers. Les cartes rebattues avec l'entrée de nouveaux actionnaires peuvent totalement déstabiliser la gouvernance, provoquant des situations de blocages et mener l'entreprise à sa perte.

#### La vie de couple du dirigeant

On pourra également envisager un aménagement du régime juridique de la vie du couple (concubinage, mariage, pacs, testament) du dirigeant afin de transmettre et protéger le patrimoine professionnel.

En synthèse, la protection du dirigeant pourra être organisée sur 2 volets : par la mise en place de complémentaires permettant de couvrir les risques et ainsi en cas de survenance d'obtenir une indemnité financière ; et par la protection juridique permettant la continuité d'exploitation lors d'une transmission. L'un ne pouvant pas être mis en place sans tenir compte de l'autre!

IFECMAG 3° trimestre 2024 29



## Le Certificat Expert-comptable patrimonial®





**Expert-comptable patrimonial FORCE PATRIMOINE** 

Le Certificat Expert-Comptable Patrimonial est un « passeport » obtenu par une formation intensive de 14 jours pour maîtriser les fondamentaux de la gestion de patrimoine. Il permet notamment de valider des prérequis nécessaires à l'inscription en parcours VAE d'un Master Gestion de Patrimoine. Créé en 2023, il remporte déjà un franc succès. Après une session de formation en 2023 et une en 2024, la prochaine est déjà programmée du 19 novembre 2024 au 16 janvier 2025.

#### Les objectifs

- Créer et développer un pôle Gestion de patrimoine au sein du cabinet
- Appréhender les besoins des clients chefs d'entreprise
- Elaborer les meilleures stratégies en matière juridique, financière et fiscale
- Réaliser un bilan patrimonial complet et présenter des préconisations aux clients
- Connaitre les différents produits financiers et les conseiller aux clients
- Assurer le suivi et les ajustements nécessaires tout au long de la relation avec le
- Maitriser la pratique patrimoniale et réaliser une ingénierie patrimoniale

#### Qui peut être intéressé?

Les experts-comptables, les commissaires aux comptes, les collaborateurs du cabinet ayant une expérience en gestion de patrimoine et les conseillers en gestion de patrimoine du pôle patrimonial du cabinet.

#### Quel est le programme?

Il s'agit d'un parcours complet de formation, à la fois théorique et pratique, qui apporte l'ensemble des fondamentaux de la gestion de patrimoine, sous l'angle du chef d'entreprise (patrimoine professionnel et privé) : de la détection des besoins clients à la vente de la mission de conseil patrimonial.

En partenariat avec



Le Certificat Expert-Comptable patrimonial est composé de 14 modules de formation:

#### 1. Mise en place du pôle Gestion de patrimoine:

- Cadre réglementaire et organisation du cabinet
- Détecter les besoins clients et piloter les missions patrimoniales

#### 2. Régimes matrimoniaux :

- Rappel des règles matrimoniales civiles
- Adaptation au droit des affaires

#### 3. Succession du chef d'entreprise, donation et transmission:

- Protéger le conjoint et préserver l'entreprise
- Transmission de son vivant, donations et donations partage

#### 4. Démembrement de propriété:

- Aspects juridiques et fiscaux du démembrement de propriété

#### 5. Approche juridique du patrimoine professionnel:

- Détention, exploitation et transmission du patrimoine professionnel

#### 6. Optimisation de la rémunération (partie 1)

- Prévoyance
- Bilan de retraite

#### 7. Allocation et gestion d'actifs :

- Rappel du fonctionnement des marchés financiers
- Constitution d'allocations d'actifs et stratégies de placement
- Autres actifs de diversification : cryptoactifs, private equity, groupements fonciers

#### 8. Stratégies d'investissement :

- Placements financiers
- Zoom sur l'assurance-vie et le contrat de capitalisation

#### 9. Stratégies immobilières :

- Détention patrimoniale de l'immobilier professionnel et privé
- 10. Société civile dans les montages patrimoniaux:
  - Utilité, administration et stratégie de la société civile

#### 11. Analyse transversale patrimoniale:

- Étude de la structure d'un bilan patrimonial
- -Conseils de rédaction d'un bilan patrimonial

#### 12. Approche commerciale du conseil patrimonial:

- Présentation et vente de la mission
- Gestion du timing et des délais du bilan patrimonial
- Accompagnement et suivi de son client

#### 13. Optimisation de la rémunération (partie 2)

- Retraites supplémentaires
- Epargne salariale

#### 14. Cas pratiques sur les placements financiers

#### L'équipe pédagogique

Les formateurs sont des experts métiers (experts-comptables, notaires, experts en fiscalité et en immobilier, CGP...) et issus de l'équipe pédagogique du Master Gestion de Patrimoine à l'IAE Lyon 3.

#### La prochaine session...

Après 2 sessions complètes fin 2023 et début 2024, il ne reste déjà que quelques places pour la prochaine session du 19 novembre 2024 au 16 janvier 2025.

Une nouvelle session sur mai - juillet 2025

Pour en savoir plus : formation@ifec.fr



## « Unis aujourd'hui, connectés pour demain »

Notre profession a besoin d'unité et de force pour se faire entendre. L'IFEC incarne cette unité et ce consensus en rassemblant les cabinets mono, duo ou multi-associés et les différents modes d'exercice.

Cette ouverture, au cœur de l'ADN de l'IFEC, est essentielle pour défendre l'unité de notre profession. Elle nous permet d'anticiper l'avenir et de préparer chacun à s'adapter aux évolutions des réglementations et de la société.

Avec cette **vision unifiée et un changement de posture du CNOEC** - plus pro-actif envers les partenaires de solutions de la profession et les parties prenantes - **nous nous connecterons à notre avenir** avec notre marché tout en intégrant les avancées technologiques.

Voter pour l'IFEC, c'est choisir l'unité, la pérennité et le développement de notre profession réglementée.

## **SOMMAIRE**

VOS CANDIDATS À LA PRÉSIDENCE DU CNOEC	33
UN PROGRAMME IFEC POUR CHANGER DE POSTURE !	34
LES CANDIDATS IFEC EN RÉGIONS	38
LETTRE À LA PROFESSION	50
LE GUIDE DES ÉLECTIONS CNO/CRO	51
LE CALENDRIER	52

## VOS CANDIDATS À LA PRÉSIDENCE DU CNOEC



J'ai 48 ans et je vous propose ma candidature en tant que tête de liste pour les élections du CNOEC en 2024 et de mettre en œuvre notre programme en prenant la présidence du Conseil national pour la première partie de la mandature.

Porte-parole du groupe IFEC au CNOEC depuis 2020, j'ai exercé la présidence du CROEC Normandie de 2016 à 2020. Je connais le terrain, les enjeux et les problématiques de nos consœurs et confrères. J'ai exercé des responsabilités dans plusieurs organisations (Initiative Normandie, MEDEF...) qui m'ont appris à coordonner l'action locale, régionale et nationale.

Installé en Normandie avec mes associés et collaborateurs depuis 25 ans, je connais le quotidien de l'activité du cabinet, de la RH, du système d'information, de la technique et de la relation client. J'ambitionne un Conseil national utile et connecté à la profession.





Aujourd'hui, à 53 ans, après plusieurs mandats électifs dans nos institutions et à l'IFEC, je crois en une gouvernance démocratique, décentralisée et tirant vers le haut notre profession réglementée.

Je suis à l'origine, avec plusieurs complices, du STC (salon de la transmission de cabinet d'expertise comptable) et du salon RH. Je travaille en équipe et je serai colistier pour continuer notre vision unitaire lors de la seconde partie de mandature.

Le monde de l'expertise comptable et ses enjeux sont mon quotidien. Je crois en la victoire d'une équipe représentant les professionnels de terrain et de toutes les régions.



## UN PROGRAMME IFEC POUR CHANGER DE POSTURE!

## NOS AMBITIONS SONT CLAIRES ET COHÉRENTES, NOS ACTIONS RÉALISTES ET ATTEIGNABLES

#### AMBITION 1 : SIMPLIFIER LA VIE DES CABINETS ET DES COLLABORATEURS



Notre volonté est de penser au cabinet en mettant en œuvre des actions simples dans un premier temps, tout en travaillant à plus long terme à une réflexion autour de l'identité numérique profes-

sionnelle de l'expert-comptable. Notre profession libérale d'expert-comptable comporte des spécificités, notamment celle d'être tiers déclarant, celle d'avoir un mandat implicite en matière fiscale et sociale, celle de pouvoir déléguer des droits à des collaborateurs. C'est toute cette dimension que devra intégrer demain l'identité numérique professionnelle de l'expertcomptable sur laquelle nous voulons investir.

Une commission de la simplification

Nous devons faire de la simplification du quotidien de l'expert et de son équipe une priorité du CNOEC et non un enjeu de communication rythmé par les lois de simplification.

Nous créerons une commission permanente de la simplification (avec une veille sur les réseaux, une analyse sur chaque campagne déclarative pour rendre compte et faire évoluer).

Flashez les détails ICI



Nous voulons communiquer et revendiquer auprès de notre tutelle les changements nécessaires : créer l'identité numérique professionnelle pour que l'expert-comptable soit reconnu dans toutes les démarches de représentation de ses clients bien au-delà de la signature électronique ou du mandat implicite; rendre nos collaborateurs plus autonomes en créant leur propre identité numérique afin de déléguer, sous notre contrôle.



### AMBITION 2 : S'ENGAGER DANS UNE MANDATURE NUMÉRIQUE **ET SÉCURISÉE**



Pour installer un cadre pérenne et favoriser le développement de la profession, nous devons agir sur plusieurs plans qui garantiront notre ancrage au cœur

des flux économiques, au cœur des flux de la facturation électronique demain, au cœur des flux déclaratifs qui constituent notre socle. Pour réaliser cette ambition, nous réagirons sur trois piliers essentiels. Nous devons réussir les grands projets tels que celui de la facturation électronique. Nous devons innover, qu'il s'agisse d'une IA générative souveraine, fermée et sécurisée, du Data Lake, en coordination avec les partenaires technologiques et les initiatives privées avec lesquelles nous souhaitons interopérer. Nous créerons également un référentiel unique et interopérable pour les coffres-forts numériques. Enfin, nous devons sécuriser: réaffirmer les partenariats, expliquer nos contraintes, sécuriser les relations, tester leur fiabilité, siffler les hors-jeux.

#### Le label « partenaire de la profession comptable »

Le CNOEC doit demander à ses partenaires digitaux d'agir pour la profession et rendre compte aux consœurs et aux confrères de leurs actions!

Un label « partenaire de la profession comptable » permettra d'identifier les partenaires qui font une priorité, pour leurs clients, de s'engager dans la lutte contre les illégaux!

Des tests de cybersécurité sur les saas de nos partenaires seront implémentés. Un label de « transparence en cybersécurité des partenaires de la profession comptable » leur sera attribué et ils seront régulièrement challengés.

L'Etat ne peut pas nous accorder sa confiance pour être l'interlocuteur privilégié en matière déclarative si nous ne nous assurons pas de la fiabilité de nos outils.

Le CNOEC doit proposer des CGU et CGV conformes à notre déontologie, vérifier leur adéquation avec celles





Engagés dans un avenir digital en dominant cette mutation -réussir les grands projets, innover, sécuriser- nous pourrons orienter notre énergie, le management de nos cabinets et la GPEC, le

recrutement de nos collaborateurs, la formation vers les métiers d'avenir et consolider nos activités.

#### Un passeport collaborateur

Pour assurer les formations socles de nos collaborateurs, nous mettrons en place un passeport collaborateur. Mis en œuvre sur la base du volontariat pour les cabinets, il permettra de référencer les compétences socles des collaborateurs et d'assurer leur portabilité, comme la lutte anti-blanchiment, la cybersécurité ou les bases de l'analyse des données.

#### Une réelle ouverture

Ensuite, nous mettrons en place plusieurs parcours qualifiants pour les experts-comptables et leurs collaborateurs sur des métiers récurrents et proches de notre mission principale actuelle : full service et accompagnement administratif, contrôle de gestion externalisé, cost-killing et amélioration de la rentabilité, au moyen du benchmark et du Data Lake de la profession.

Nous ouvrirons les commissions du CNOEC aux experts-comptables innovants qui le souhaiteront, au CJEC, à l'ANECS pour créer les conditions de l'ému-

Flashez les détails ICI. lation et du partage de bonnes pratiques.



Nous investirons le champ de la durabilité au service de la marque employeur des cabinets en proposant un accompagnement pour réussir cet enjeu stratégique.

Notre statut de profession réglementée est une force, nos missions sont essentielles pour nos clients, même dans un monde numérique! Nous sommes les maîtres d'œuvre a contrario des robots intelligents et

#### Pour gagner en influence, nous distinguons trois axes:

nous devons nous affirmer tels quels.

- → Revenir aux sources en reprenant les fondamentaux, notamment au moyen de missions de recherche universitaire pour démontrer que la réglementation est au service d'un marché efficient et non une contrainte du marché. Par notre présence régulière sur le terrain et auprès de notre tutelle, nous détecterons les signaux faibles pour agir tôt dans les processus décisionnels.
- → Innover au service de la marque expert-comptable avec l'identité numérique et la signature augmentée de l'expert-comptable pour légitimer plus encore la signature de l'expert-comptable sur tout document financier, et contribuer à stopper la fraude au financement.
- → Communiquer pour expliquer le sens de notre action auprès d'un large spectre professionnel et grand public. Il s'agit là d'une communication simple, factuelle, qui imprime la valeur d'une signature numérique d'expert-comptable pour la sérénité de l'économie, pour la pérennité de la profession, pour le sens de nos actions au quotidien et

l'engagement de nos collaborateurs.

Flashez les détails ICI.



36 3e trimestre 2024 **IFECMAG** 

# ■ AMBITION 5 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE NOTRE PROFESSION

# AMBITION 6 : VALORISER LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Nous réaffirmerons le fonctionnement fédéral du Conseil national et des Conseils régionaux. Ces derniers disposent de prérogatives régaliennes mais sont également très inves-

tis en proximité des consœurs et des confrères, de l'écosystème en termes de développement économique, d'attractivité, de promotion de la profession. Nous pouvons compter sur l'énergie des élus et des bénévoles qui œuvrent au quotidien sur le terrain. Le CNOEC n'a pas vocation à se substituer aux CROEC. Ni en métropole, ni en outre-mer. En revanche, nous veillerons à ce que chaque Conseil régional dispose des moyens nécessaires à son action.

### Donner les moyens et renforcer l'autonomie des CROEC

Le Conseil national sera présent sur les grands projets de réforme pour éviter les écueils tels que celui du guichet unique, et c'est grâce aux Conseils régionaux que ses actions pourront être relayées sur tout le territoire et ainsi connecter la profession aux enjeux de demain, avec le même niveau d'information, la même confiance en l'avenir.

Flashez les détails ICI.



Par ailleurs, nous renforcerons la transparence financière, en s'appuyant sur des compétences indépendantes pour évaluer les politiques mises en œuvre, en montrant l'exemple en termes de durabilité.



Nous porterons une attention particulière aux régions d'outre-mer -Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotteavec leurs particularités communes et

singulières. Ces régions ont des points communs : un éloignement géographique, des vulnérabilités économiques et environnementales, des enjeux sociaux et de santé, des infrastructures à développer, des défis administratifs et politiques. Elles ont également des singularités qui les distinguent les unes des autres, en raison de leur histoire, de leur géographie, de leur culture et de leur développement économique.

#### Des actions à valeur ajoutée

Nous **intégrerons l'outre-mer dans chacune de nos** réflexions ou actions menées au niveau national.

Nous serons **force de propositions de fond auprès des pouvoirs publics et des acteurs ultra-marins.** 

Nous **renforcerons l'attractivité de la profession** en outre-mer.

Nous contribuerons à développer les compétences locales.

Nous **proposerons des espaces de travail communs** pour émuler les échanges.

Flashez les détails ICI.



IFECMAG 3° trimestre 2024



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

#### Associée au Cabinet ANDRÉ & ASSOCIÉS

Experte-comptable libérale, installée à Beaune au sein d'un cabinet de 150 collaborateurs, je connais parfaitement les contraintes quotidiennes de notre métier. Mon expérience professionnelle ainsi que ma vision pour l'avenir de la profession m'ont donné envie de m'engager dès 2016 auprès de notre Conseil Régional de l'Ordre où j'ai pu affirmer au quotidien mon engagement envers la profession.

Ma volonté de servir au mieux les intérêts de nos consoeurs et confrères m'anime pour représenter nos instances régionales auprès de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Nous nous devons de capitaliser sur notre identité et nos valeurs fortes afin d'en faire un véritable socle de différenciation et ainsi ancrer durablement le rôle de notre profession en impactant durablement nos éco systèmes locaux, assurer son avenir ainsi que sa promotion.

Plus que jamais, notre défi est de valoriser notre métier et je m'engage à le relever en m'appuyant sur nos valeurs fondamentales: science, conscience, indépendance.



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

#### Elu au Conseil de l'ordre des experts-comptables Directeur Général du cabinet d'expertise comptable AUDITIS

Expert-comptable et commissaire aux comptes associé au sein du cabinet AUDI-TIS regroupant 140 collaborateurs situé en Bourgogne Franche-Comté, depuis de nombreuses années, j'ai une connaissance approfondie des réalités du terrain, des entreprises et de ses différents enjeux.

Elu local au sein de l'ordre des experts-comptables de BFC, je me suis engagé depuis des années auprès de diverses institutions, afin de défendre et renforcer notre profession auprès des entreprises et des acteurs publics, nationaux et régionaux.

Aujourd'hui je souhaite candidater à la présidence de l'ordre des experts-comptables

de la Région Bourgogne Franche-Comté, pour représenter et contribuer au rayonnement de notre profession, défendre les réalités de mes consoeurs et confrères afin de pérenniser nos différentes actions d'accompagnement et d'engagement sur le terrain. Il est par ailleurs notre devoir de reconnaitre et de valoriser l'engagement des bénévoles de notre CRO.

Je suis fier de me présenter à ces élections en binôme avec Monika CLERC afin que chacun puisse effectuer un choix judicieux, et ainsi sensibiliser tous les professionnels des cabinets quel que soit leur mode d'exercice.





BRETAGNE

#### Directeur Associé KPMG Saint Grégoire

Après 3 mandats au service de la profession, notamment sur les sujets du stage et de la formation, et une expérience de près de 30 ans au sein de KPMG, je souhaite poursuivre mon engagement auprès des consœurs et des confrères de Bretagne pour relever les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Déterminé à défendre la profession, à travailler sur l'attractivité pour attirer et fidéliser de nouveaux talents, à promouvoir l'émergence de nouvelles missions autour de la responsabilité sociétale des entreprises et la transition numérique, je mettrai mon énergie et mon pragmatisme pour accompagner les experts-comptables vers le changement.

Avec Ivan QUENARDEL, nous avons constitué une liste représentative de notre belle région, en travaillant sur la diversité, la complémentarité et le maillage territorial. L'entraide et la solidarité seront au cœur de notre fonctionnement, pour un engagement fort au service de notre profession.



**BRETAGNE** 

#### Fondateur et dirigeant du cabinet L'Optimiste et du Groupe Maintenant!

C'est parce que l'entrepreneuriat m'anime que je suis devenu expert-comptable en 2014 ; pour aider les dirigeants de TPE-PME à développer leur entreprise ; et pour moimême entreprendre.

D'une petite boutique baptisée L'Optimiste en plein cœur de Rennes, j'ai fait évoluer mon cabinet pour créer le Groupe Maintenant! autour de 5 expertises (Expertise Comptable, RH, RSE, Stratégie, Juridique) et 80 collaborateurs aujourd'hui.

Parce que notre profession évolue et va encore fortement évoluer, je suis convaincu que nous devons entreprendre différemment.

Fort de mon expérience au sein du Groupe Maintenant! et au travers de l'association Tactique que j'ai créée il y a 5 ans pour répondre aux enjeux de stratégie et d'organisation des TPE/PME en Bretagne, je souhaite à présent porter cette dynamique à l'ensemble de la profession en me portant candidat à la présidence du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables.

Par un engagement collectif et de terrain, nous souhaitons, avec François LAMBERT, porter et valoriser le rôle de notre profession réglementée et de chacun de ses membres, défendre nos entreprises mais aussi et surtout les préparer aux enjeux de demain, qu'ils soient humains, économiques, technologiques ou environnementaux.



CENTRE-VAL DE LOIRE

#### Experte-comptable à Orléans

Experte-comptable libérale installée à Orléans au sein d'un cabinet indépendant de 25 collaborateurs, je connais parfaitement les contraintes quotidiennes de notre métier. Engagée depuis 2012 au sein de notre Conseil régional de l'Ordre pendant 8 ans, je me suis plus particulièrement investie dans les fonctions de contrôleuse principale de stage et dans l'organisation de formations pour soutenir nos compétences. Je suis fière de cette implication au quotidien auprès de chacun de vous. Ensuite élue au bureau national de l'IFEC en 2020, j'ai pu participer aux travaux de la délégation patronale pour défendre nos intérêts en matière de convention collective.

Forte de mon engagement auprès du Conseil régional de la région Centre Val de Loire, je me présente à sa présidence afin de relever les défis de demain. Nous devons capitaliser sur notre identité et nos valeurs fortes reconnues par les institutions et nos partenaires afin de réussir à mener les mutations technologiques et humaines attendues. En région, il nous faut être en veille, informer et former pour accompagner l'ensemble des cabinets, petits et grands. L'unité sera notre force.



AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### Expert-comptable et commissaire aux comptes, j'exerce mon activité au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes

J'ai découvert la fiscalité au cours de mes études, et j'ai choisi de l'approfondir en exerçant quelques années en tant qu'inspecteur des impôts en charge des contrôles fiscaux des PME. Ensuite, j'ai rejoint le monde de l'audit et de l'expertise comptable en 1990. Jusqu'au 30 septembre 2024, j'étais associée au sein de Mazars avec deux domaines de prédilection : l'accompagnement des entreprises étrangères (TPE, PME...) s'implantant en France et, bien sûr, la fiscalité! Je viens de créer ma propre structure d'expertise et de conseil.

Je dispense depuis plus de vingt ans des cours de fiscalité aux étudiants du Master 2 CCA à l'IAE de Lyon III et j'anime des formations fiscales pour de nombreux confrères dans la région. Elue depuis 2023, je souhaite poursuivre mon engagement envers la profession et faire en sorte que tous nos territoires soient représentés au sein de notre Conseil Régional afin de mener des actions de terrain au profit de tous les confrères et leurs collaborateurs.

Je crois aux ambitions portées par l'IFEC pour la prochaine mandature. Nos enjeux sont de valoriser notre métier dans toutes ses composantes, de le rendre plus attractif en lui faisant prendre le virage du numérique et des nouvelles missions autour de la RSE. Notre quotidien doit également être simplifié. Je m'engage à relever ces défis en m'appuyant sur nos fondamentaux : science, conscience et indépendance, à défendre notre profession réglementée et à agir avec intégrité.





#### **GRAND-EST**

#### Trésorière du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Grand-Est Associée du Cabinet Forvis Mazars en Alsace

Expert-comptable, j'ai 53 ans, je suis mariée et maman de deux enfants de 9 et 14 ans. J'ai débuté ma carrière en 1995 chez Forvis Mazars en Alsace par le biais de l'alternance et j'ai progressivement gravi les échelons jusqu'à l'association. J'exerce mon activité sur nos deux sites alsaciens, Strasbourg et Haguenau, bureau de 15 personnes en Alsace du Nord, dont j'ai pris la direction.

Profondément attachée à la valeur du collectif qui nous permet d'aller plus loin, je suis fière de porter les valeurs qui m'ont été enseignées tout au long de ma carrière : respect, indépendance et transmission aux générations futures.

Engagée depuis 2012 au Conseil Régional de l'Ordre Alsacien et ensuite Grand-Est, je suis depuis lors Présidente de la Commission Qualité et Normes. Successivement Vice-Présidente en charge du Pôle Réglementaire et actuellement Trésorière, je souhaite poursuivre mon engagement auprès de notre belle profession.

Les défis sont nombreux : représentativité, attractivité, mutation technologique, durabilité.

Avec mes colistiers, nous nous sommes attachés à constituer une liste riche, équilibrée et représentative de notre territoire où nous privilégierons le travail d'équipe. C'est dans un souci de transmission d'expérience et de richesse des échanges, que notre liste rassemble des candidats expérimentés et des candidats plus jeunes. Ils exercent dans tous les départements du Grand-Est, dans toutes les tailles de cabinets, sur tous les modes d'exercice et allient des spécialités complémentaires.

C'est grâce à ce maillage territorial fort et cette diversité que nous pourrons au mieux servir nos confrères, les représenter et apporter des réponses pragmatiques à leurs problématiques de terrain.

#### Elu au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Grand-Est Associé au cabinet FIGEC à METZ



GRAND-EST

Expert-comptable et commissaire aux comptes associé au sein d'un cabinet indépendant de 50 collaborateurs sur 3 sites, je connais parfaitement les réalités du terrain. Engagé dès 2008 au sein de notre Conseil Régional de l'Ordre de Lorraine, je le suis depuis 2020 dans celui du Grand-Est.

Etant en charge du pôle social et paie de notre cabinet, c'est naturellement que j'occupe depuis 2012 la fonction de Délégué Régional du Club Social, très actif au sein de notre région.

Je suis également investi dans les fonctions de contrôleur de stage depuis 2005 et contrôleur principal depuis 2008; la formation des futurs experts-comptables m'a toujours passionné et ce partage intergénérationnel est riche en expériences.

Vice-Président du CRO Lorraine depuis 2020, je suis fier de mon implication au quotidien auprès de chacun de vous et du travail accompli pendant le dernier mandat par tous les élus ; les chantiers ont été nombreux.

Il reste à relever les nombreux défis de demain, notamment celui des mutations technologiques (facture électronique, intégration de l'IA...) mais aussi humaines.

Fort de mon engagement auprès du Conseil Régional depuis de nombreuses années, je souhaite m'investir à nouveau afin d'accompagner l'ensemble des cabinets et de renforcer la solidarité et l'unité au sein de notre belle profession.



HAUTS-DE-FRANCE

Elue au CROEC des Hauts-de-France responsable commission communication Associée co-gérante de mon cabinet de 15 collaborateurs

Je suis expert-comptable et commissaire aux comptes, avec 15 années d'expérience. Installée à Beauvais, dans un cabinet indépendant que j'ai fondé avec mon époux, j'ai eu l'opportunité de reprendre la clientèle du cabinet dans lequel j'ai exercé pendant 12 ans. Également élue au CROEC de Picardie en 2016, puis au CROEC des Hauts-de-France suite à la fusion des régions en 2020, je me suis particulièrement investie dans la commission communication, tout en participant activement à diverses autres missions.

Aujourd'hui, avec Charles LETIERS, je me présente aux élections du CROEC des Hauts-de-France pour porter une liste IFEC engagée, soucieuse de servir au mieux nos consœurs et confrères sur l'ensemble du territoire.

Notre profession fait face à des évolutions majeures, qu'il s'agisse de l'impact des nouvelles technologies ou de la gestion humaine au sein de nos cabinets. Ces enjeux sont cruciaux pour assurer la pérennité de nos activités et anticiper les changements à venir. Ensemble, nous devons anticiper les défis de demain, renforcer l'attractivité de notre profession et affirmer notre place dans le paysage économique régional et national.

Mais avant tout, notre mission est de vous représenter, vous, consœurs et confrères, avec engagement et transparence. C'est avec détermination, énergie et un profond respect pour notre métier que nous souhaitons porter vos voix et vos intérêts au sein du CROEC des Hauts-de-France.

Nous comptons sur votre confiance et votre soutien pour continuer à construire, ensemble, l'avenir de notre profession.



HAUTS-DE-FRANCE

#### Associé d'un cabinet d'une trentaine de collaborateurs sur La Madeleine et Hazebrouck

Très jeune attiré par la défense de notre belle profession en tant que membre ANECS puis CJEC au niveau régional et national. Je suis aussi impliqué dans la commission jeunes au niveau du CROEC. Je suis marié et père de 3 enfants et un quatrième prévu pour février prochain.

Élu depuis 2020, j'ai acquis une solide expérience au cours de ce premier mandat que je souhaite désormais mettre à profit pour continuer à servir notre profession. Nous nous trouvons à l'aube de changements significatifs qui façonneront l'avenir de notre métier, et il est essentiel de rester sur la bonne voie pour relever les défis à venir.

C'est dans cet esprit que j'ai choisi de renouveler mon engagement aux côtés d'Amélie FLEURY. Nous avons constitué une liste composée de consœurs et confrères bénévoles, tous animés par les mêmes valeurs fondamentales : le travail, le respect et la transparence.

Notre engagement est clair : défendre et promouvoir les intérêts de notre profession avec rigueur et intégrité, pour que chacun puisse s'épanouir dans un environnement professionnel dynamique.





#### **NORMANDIE**

#### Expert-comptable associé Vice-Président du CROEC Normandie

Elu depuis huit ans, Vice-président de l'Ordre et fortement engagé dans nos instances régionales et nationales, je préside la Commission Communication au sein du Conseil Régional et j'accompagne la Commission Entreprise avec comme sujets de prédilection la RSE et la prévention. Ma connaissance des instances, des problématiques actuelles et mon expérience sont acquises à votre service au bénéfice d'une profession reconnue et respectée dans notre belle région de Normandie.

Je suis très heureux de me présenter en binôme avec Laure BONNAMOUR pour partager les bonnes pratiques, accompagner la profession dans sa dynamique de changement pour que rien ne change. Nous tenons à permettre à chacun, quel que soit son mode d'exercice, d'assurer un développement harmonieux dans un monde en accélération.

### Expert-comptable libérale, j'ai créé mon cabinet ex nihilo en 2019



NORMANDIE

Notre petite équipe accompagne une centaine de clients. Totalement dématérialisé. le cabinet n'a pas d'imprimante et à l'heure de la facture électronique cela peut aider dans la transformation!

Passionnée par les instances et la déontologie, je participe depuis plus de cinq ans à des commissions au CNOEC et au CROEC. Elue depuis 2020 au CROEC Normandie j'ai pris en charge les commissions Numérique et RSE de la Normandie afin d'accompagner les confrères et les consœurs dans leur transformation digitale mais aussi en ouvrant de nouvelles missions sur la durabilité.

Je suis très heureuse de me présenter en binôme avec Franck NIBEAUDO pour animer l'institution en Normandie, représenter et promouvoir notre beau métier d'expert-comptable sur le territoire et vous accompagner dans vos projets de cabinet.



NOUVELLE AQUITAINE

#### Depuis deux ans, j'ai la chance et le privilège d'être Présidente du CRO Nouvelle-Aquitaine

Je propose à tous mes confrères et consœurs de partager avec eux mon engagement au service de notre profession.

A titre personnel, j'ai 48 ans, j'exerce à Pessac, près de Bordeaux, dans le cabinet que j'ai créé ex-nihilo en 2017, qui compte aujourd'hui 3 collaborateurs. Je m'y épanouie pleinement.

Mon engagement ordinal a débuté en 2018 avec le CJEC dont j'ai pris la présidence de la section Aquitaine en 2019.

Très naturellement, en 2020, je me suis engagée dans la première mandature de la région Nouvelle-Aquitaine, en tant que Vice-présidente. J'en suis devenue la Présidente en 2022. Notre profession a besoin d'ambition d'énergie et de dynamisme et d'audace pour rendre notre institution plus forte. En notre qualité d'élu, nous devons être au service d'une profession qui sait s'adapter aux attentes du marché et de son écosystème. Nous devons être à l'écoute de notre environnement pour répondre aux besoins exprimés.

J'ai un profond respect pour notre institution. Il me laisse penser qu'elle doit être encore plus forte aujourd'hui pour aider et accompagner de manière concrète l'ensemble des experts-comptables dans la mutation de leur cabinet et nos clients dans leur croissance. Pour cela, nous devons répondre aux nouveaux enjeux de la profession que sont la transition numérique avec l'automatisation des données et la facture électronique, la durabilité sous tous ses aspects et la réorganisation des missions de nos collaborateurs au service des attentes diverses de nos clients tout en préservant la pérennité de leur activité.

Grâce à une région ordinale bien implantée sur son territoire, dynamique et audacieuse comme la Nouvelle-Aquitaine, je suis persuadée que nous arriverons collectivement à relever tous ces défis essentiels!

Notre avenir nous appartient!



NOUVELLE AQUITAINE

#### Expert-comptable et commissaire aux comptes installé à Bordeaux

Installé à Bordeaux au sein d'un cabinet de cinq collaborateurs, je connais les contraintes et les défis quotidiens de notre métier.

Élu au Conseil Régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine en 2020, j'ai également été actif au sein de l'ANECS, du CJEC, ainsi que de l'IFEC Aquitaine. À travers ces expériences, j'ai toujours œuvré pour représenter et renforcer notre profession et prouver, au quotidien, mon engagement envers nos consœurs et confrères.

Aujourd'hui, je souhaite poursuivre cet engagement et représenter notre profession auprès de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs. Mon ambition est de défendre les intérêts de notre profession tout en consolidant notre rôle essentiel au sein de la société

Je suis fier de me présenter à ces élections en binôme avec Delphine SABATEY, avec la volonté de poursuivre l'action de la précédente mandature et de défendre les intérêts de tous les professionnels des cabinets, quel que soit leur mode d'exercice.

Plus que jamais, le moment est venu de valoriser notre profession. Je m'engage à relever ce défi avec détermination. Nous devons simplifier le quotidien des cabinets, être les acteurs d'une profession bien implantée sur ses territoires, relever ensemble les défis du numérique au sein d'une profession attractive et accompagner les cabinets dans le développement de nouvelles missions.





OCCITANIE

#### Premier Vice-Président CROEC Occitanie Associé dkpartners — Maître de Conférences associé Université de Toulouse 1 Capitole

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, installé à Toulouse au sein d'un cabinet régional orienté vers le numérique et engagé RSE, je connais parfaitement les contraintes de notre profession.

Très tôt adhérent de la section toulousaine de l'IFEC au sein de son conseil de gestion, j'ai été élu pendant 8 ans au CROEC de Toulouse Midi-Pyrénées, de 2008 à 2016.

Par la suite, après avoir été Président de la section du syndicat, j'ai de nouveau été élu au sein du CROEC d'Occitanie, de 2020 à 2024, où j'en ai assumé la vice-présidence, puis la première vice-présidence.

J'ai intégré pendant 4 ans le Bureau National de l'IFEC en parallèle et j'ai été co-commissaire du Congrès de Montpellier.

Aujourd'hui, fidèle à mes engagements, je mène, avec Marc SIRÉ, la liste IFEC pour l'élection au CROEC d'Occitanie. Nous devrons, lors de notre mandature, être capable, en collaboration avec le CNOEC, de défendre les intérêts des consoeurs et confrères, de représenter l'institution régionale auprès de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Plus que jamais, notre défi est de valoriser notre métier et je m'engage à le relever au travers des missions principales de notre CROEC en défendant notre profession, en permettant de prendre le virage du numérique, des nouvelles missions et en rendant notre métier plus attractif.



OCCITANIE

#### Vice-Président CROEC Occitanie Président IFEC Languedoc-Roussillon Maître de Conférences associé Université de Perpignan

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Maître de Conférences associé à l'Université de Perpignan, j'exerce mon activité dans les Pyrénées-Orientales au sein d'un cabinet indépendant dans lequel je me suis associé en 2004. J'ai toujours eu à coeur de m'investir dans les instances professionnelles et au niveau de l'IFEC.

J'ai réalisé deux mandats électifs au sein du CROEC de Montpellier et j'ai assumé la présidence de la Chambre des Experts-Comptables des Pyrénées-Orientales. Au niveau syndical, j'ai été Président de la section IFEC Languedoc-Roussillon et membre du Bureau National de l'IFEC pendant 4 ans.

Depuis 2020, je suis Vice-Président du CROEC Occitanie en charge du pôle réglementaire et Président de la commission du contrôle qualité. J'ai été co-commissaire du Congrès de Montpellier.

Agé de 49 ans, j'ai choisi de candidater avec Eric GILLIS à la présidence du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Occitanie pour les prochaines élections ordinales.

Au regard des enjeux à venir pour la profession, je crois aux ambitions portées par l'IFEC pour la prochaine mandature. Nous devons simplifier le quotidien des cabinets, être acteur d'une profession bien implantée sur ses territoires, relever ensemble les défis du numérique au sein d'une profession attractive, accompagner les cabinets dans le développement de nouvelles missions et défendre notre profession réglementée.

**IFECMAG** 3e trimestre 2024



**PARIS ILE-DE-FRANCE** 

Élue au Conseil de l'Ordre des Experts-comptables Paris Ile-de-France Présidente de la section IFEC Paris Ile-de-France Associée fondatrice - 3ECS CONSEIL et de MyFinPlace le Cab **Expert-comptable et Commissaire aux comptes** 

Je suis installée à Courbevoie dans un cabinet de petite taille que j'ai fondé ex Nihilo, il y a un peu moins de 10 ans. Mon parcours professionnel, je l'ai d'abord façonné auprès des entreprises au sein desquelles j'ai occupé durant 17 ans des postes de direction financière dans des secteurs d'activités variés tels que les soft commodities, l'industrie pharmaceutique, les SSII et puis l'envie d'entreprendre m'a saisie et c'est ainsi que 3ECS Conseil, cabinet d'expertise comptable tourné sur l'accompagnement du dirigeant et sur les missions de conseil en particulier de DAF externalisé, est né.

Ce métier est devenu une passion par la richesse des échanges avec nos clients mais aussi par la richesse des missions qu'il me permettait de développer, mais surtout par le sens qu'il donne à mes actions. Plus je prenais conscience du rôle majeur que nous avions auprès des acteurs de notre économie, plus je m'investissais à le défendre.

Et c'est auprès de l'IFEC que j'ai trouvé les valeurs qui étaient les miennes mais aussi toute l'ambition que nous devons avoir pour nos métiers.

Je n'ai jamais compris la rupture de la profession voulue par certains. Au contraire, j'ai toujours pensé que notre profession avait besoin d'une représentativité forte, ce qui nécessite une union de tous les professionnels.

Mener les défis d'aujourd'hui et de demain ne pourra se faire que par une profession forte et unie. L'IFEC est le seul syndicat incarnant cette unité car il a toujours rassemblé tous les cabinets quelle que soit leur taille. Là où nos concurrents créent la rupture, nous construisons l'unité.

Avec Delphine CABON, notre combat pour le CROEC Paris Ile-de-France est: pour une profession connue et reconnue; pour une profession unie et confraternelle; pour un avenir ambitieux de la profession.



**PARIS** ILE-DE-FRANCE

#### Élue au CROEC de Paris Ile-de-France Associée KPMG

J'ai réalisé l'ensemble de mon parcours professionnel au sein de KPMG. En charge aujourd'hui du Département des Pratiques Professionnelles pour le métier expertise comptable du cabinet, j'accompagne les équipes dans la réalisation de leurs missions auprès des entrepreneurs et dirigeants TPME.

En plus du diplôme d'expertise comptable, j'ai obtenu un master 2 en fiscalité à l'université Paris Cité, puis le diplôme international de droit fiscal européen à l'université de Bourgogne.

Élue au CROEC de Paris Ile-de-France depuis douze ans, je suis responsable des relations entre l'ordre des experts-comptables et la DGFIP dans le cadre du fonctionnement des Commissions des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (CIDTC). Je participe également activement aux travaux de plusieurs commissions nationales du CNOEC, notamment les commissions comptable et fiscale.

Aujourd'hui, je me porte candidate aux élections du CROEC Paris Ile-de-France, aux côtés de Sandrine COHEN-SOLAL, parce que j'ai à cœur d'accompagner tous nos confrères dans leur réussite de la transition numérique et aussi la transition durable.

L'expert-comptable est et restera un acteur majeur de l'économie.





PAYS DE LA LOIRE

#### Expert-comptable et commissaire aux comptes à Nantes

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, j'ai 48 ans, je suis marié et j'ai 3 enfants. Je dirige, depuis 2011, un cabinet de 20 collaborateurs situé à Nantes. La formation, l'accompagnement et le conseil sont au centre de notre culture de cabinet. J'ai été membre du conseil de gestion de l'IFEC Nantes Atlantique puis élu au CROEC des Pays de La Loire depuis 2017 et membre du bureau. Je souhaite aujourd'hui poursuivre cet engagement à l'écoute et au service des consœurs et des confrères en étant candidat à la présidence du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de La Loire.

Notre liste est unie et représentative de la diversité d'exercice de notre profession.

Dans le prolongement des précédentes mandatures, nous souhaitons valoriser et défendre notre profession réglementée et poursuivre la lutte contre l'exercice illégal. Nous devons aussi continuer à développer les actions menées auprès des jeunes pour retrouver l'attractivité de notre profession. Enfin, nous devons accompagner de manière très concrète la transformation de nos cabinets : facture électronique, accélération de la digitalisation, formation des collaborateurs, intelligence artificielle et nouvelles missions. Nous devons simplifier la vie de nos clients et leur faire profiter de notre culture d'entreprise apprise sur le terrain. J'aurai le plaisir de partager ce mandat avec Fabrice BARRIER.



PAYS DE LA LOIRE

#### Expert-comptable et commissaire aux comptes à Angers

Expert-comptable et commissaire aux comptes associé au sein du bureau angevin de Baker Tilly, j'ai 52 ans, je suis marié et j'ai 3 enfants.

J'ai été Président de section IFEC, élu au Conseil Régional de l'Ordre des experts-comptables de Bretagne et depuis 2020, je suis trésorier de l'Ordre des experts-comptables des Pays de La Loire. Ma volonté est de poursuivre cet engagement pour servir au mieux les intérêts de nos consœurs et confrères en représentant nos instances régionales auprès de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Les 4 prochaines années seront marquées par une profonde mutation technologique de nos métiers : facture électronique, digitalisation, intelligence artificielle, et ce, dans un contexte d'enjeux croissants de durabilité. L'Ordre devra accompagner les consœurs et les confrères dans ces évolutions, les amener vers de nouvelles missions, au plus proche des besoins de leurs clients. Il devra aussi poursuivre les actions menées pour l'attractivité de la profession, sur nos métiers historiques, mais aussi auprès de nouveaux profils orientés vers les missions d'avenir.

Pour ces raisons, et avec une équipe unie issue des différents modes d'exercices de notre profession, j'aurai plaisir à être colistier de Grégory BURBAN pour cette prochaine mandature.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

#### Associée du réseau TALENZ et dirigeante d'une équipe de dix collaborateurs

Je suis associée du groupe TALENZ ARES depuis 24 ans et membre du Comité de direction. En tant que responsable marketing et membre actif des commissions de modernisation numérique du réseau TALENZ, je me distingue par mon énergie et ma détermination à mener des projets clés pour faire avancer notre profession.

La transformation de notre secteur me passionne, et je suis fermement engagée à accompagner nos confrères dans la mise en place de nouveaux processus et la formation de nos équipes. Ces défis représentent pour moi une priorité essentielle pour l'avenir de notre métier.

Aujourd'hui, je souhaite partager mon expérience et offrir à mes confrères, notamment ceux qui exercent en indépendants, les opportunités de croissance et d'innovation dont j'ai bénéficiées au sein de notre réseau.



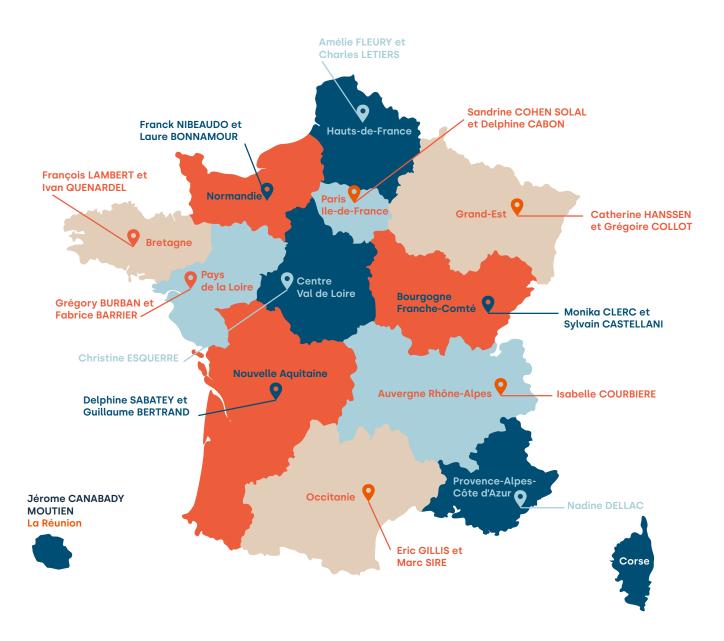
#### Expert-comptable à La Réunion

Expert-comptable, installé à La Réunion, je suis à la tête d'un cabinet mono-associé que j'ai créé il y a 8 ans. Cette expérience ex-nihilo, riche de rencontres inspirantes et d'échanges constructifs, a progressivement forgé une vision pour l'avenir de notre métier et m'a naturellement amené à m'engager. Ma candidature à la présidence de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion est guidée par ma volonté de continuer à promouvoir notre profession auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs de notre région. Nous devons également nous positionner comme des acteurs incontournables de la transfor-

mation numérique de notre écosystème afin de renforcer l'efficacité de nos prestations. Aussi, je souhaite être un lien entre cette nouvelle génération d'inscrits et ceux qui ont façonné notre territoire. Mon objectif a toujours été de rassembler et d'encourager le dialogue entre nos membres, afin de renforcer la cohésion et la solidarité au sein de notre profession.

Je me présente avec conviction à cette élection et compte sur votre soutien pour mener, ensemble, notre profession vers un horizon commun.





**IFECMAG** 3° trimestre 2024



Chères consœurs, chers confrères,

Nous avons conçu un **programme de mandature dédié aux experts-comptables**, pour leur reconnaissance sur le terrain, pour leur faciliter la vie, pour les aider à s'adapter et s'ouvrir aux nouvelles technologies.

L'action du Conseil national s'inscrit dans la durée; c'est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de long terme.

Les projets en cours seront poursuivis s'ils rencontrent leur public, ou réorientés après avoir été évalués. Ils enrichiront ainsi notre projet. Construire une profession connectée pour demain implique, après l'élection, de travailler avec toutes les forces vives et tous les talents de la profession. Il s'agit de collaborer dans l'intérêt général de la profession, en coordination avec tous les Conseils régionaux.

Nous sommes ouverts et toujours favorables à l'union pour offrir le meilleur à toute la profession.

C'est enfin travailler l'apaisement pour, ensemble, aller plus loin, unis et connectés!

Damien CHARRIER Florent BURTIN



## LE GUIDE DES ÉLECTIONS CNO/CRO

Le processus électoral a démarré le 2 mars dernier et a permis jusqu'à fin août de terminer les premières actions, à savoir : la fixation de la période des élections, le choix du prestataire pour le vote électronique, sa mise en place, l'envoi des codes de vote, et l'information du choix de l'huissier de justice auprès du CNO et des CRO.

#### Les candidatures

L'appel à candidatures a eu lieu entre le 5 et le 20 septembre 2024. Les actes de candidatures pouvaient être adressés jusqu'au 7 octobre 2024 avant 18 heures. Les CRO s'assurent de l'exactitude des informations remontées (identité du candidat, adresse etc.) jusqu'au 10 octobre 2024.

Le Président du CRO et du CNO vérifient à concourir les conditions d'éligibilité et de validité des candidats. Si les conditions sont respectées, les candidats reçoivent un récépissé de candidature -ou un refus par lettre motivée- si les conditions ne sont pas respectées.

L'affichage visible des déclarations de candidatures intervient 36 jours au moins avant la date de dépouillement.

### La constitution du bureau de vote et l'envoi du matériel de vote

Les **assesseurs** doivent être des **membres de l'Ordre, électeurs dans la circonscription concernée**. Soit chacune des listes désigne un assesseur, soit, à défaut de désignation (ou un seul est désigné), un tirage au sort permet de choisir le ou les assesseur(s) manquant(s) parmi les électeurs présents et volontaires.

Chaque électeur reçoit en un seul exemplaire, sous enveloppe ordinaire LRAR ou par moyen électronique offrant les mêmes niveaux de sécurité: un avis indiquant le nombre de membres à élire au sein du CRO et au sein du CNO ainsi que les dates et heures locales d'ouverture et de clôture du vote électronique et lieu et heure du dépouillement des scrutins; le règlement intérieur; l'adresse internet dédié au vote, les instructions de vote et les codes secrets masqués de l'électeur à usage unique.

Le CRO doit mettre à disposition des électeurs le matériel informatique nécessaire dans ses locaux, pendant ses heures d'ouverture, et garantir un isolement afin de garder le respect du secret du vote. Le vote blanc est autorisé mais ne sera pas comptabilisé comme suffrage exprimé.

#### Le dépouillement du scrutin

Le bureau de vote du CNO et l'huissier missionné par le CNO vérifient la conformité du processus des élections avant le descellement des urnes selon la procédure d'une remise des clés. Les régions pourront suivre la cérémonie en visio-conférence.

#### Les résultats

Les listes recueillant moins de 15 % des suffrages doivent être éliminées. Le procès-verbal est généré automatiquement par le système de vote électronique. Après la signature du PV, ce dernier est définitif et le bureau est dissout. Les Présidents des différents bureaux de vote devront ensuite adresser le PV signé au CNO. Les résultats des votes sont à afficher. Les résultats de chaque région sont publiés sur le site de vote et sur le site du CNO.

#### Le nombre de sièges à pourvoir au CRO

La composition des CRO varie selon le nombre de membres inscrits dans la circonscription à la date du 5 septembre 2024. Si le nombre de membres inscrits dans la circonscription est inférieur ou égal à 160, le CRO élabore une liste de 8 membres. Entre 161 et 320 = 12 membres ; entre 321 et 500 = 18 membres ; entre 501 et 1 000 = 24 membres ; entre 1 001 et 1 500 = 30 membres ; et plus de 1 500 = 36 membres.

#### Comment voter?

Le vote a lieu exclusivement par voie électronique, via un site internet de vote sécurisé, accessible depuis n'importe quel ordinateur, et par les moyens informatiques disponibles dans les locaux des CRO/CNO.

Le matériel de vote sera adressé aux électeurs le 28 octobre 2024 par email ou par courrier LRAR. Tout vote exprimé autrement que par l'intermédiaire du site sécurisé sera considéré comme nul. Les deux élections CNO et CRO ont lieu en même temps

Le site internet de vote sera ouvert du 4 novembre au 18 novembre 2024 minuit.

IFECMAG 3° trimestre 2024 51

### LE CALENDRIER

#### Le 7 octobre

#### Arrêté de la liste des électeurs CNO

Le Président arrête dans les 10 jours francs la liste des électeurs du CNO Les électeurs des CRO sont les électeurs du CNO.

#### Envoi de la liste des électeurs et non électeurs CRO et CNO à l'huissier près le CNO

Envoi effectué par le CNO.

Il est recommandé de communiquer la liste au Commissaire du Gouvernement.

#### Entre le 25 octobre et le 30 octobre

#### Constitution du bureau de vote et envoi du matériel de vote

Composition bureau de vote: Président du CNO, Commissaire du Gouvernement (ou leurs représentants) et 2 assesseurs (désignés ou tirés au sort)

#### Envoi du matériel de vote :

Par le Président du CRO, à chaque électeur, sous enveloppe ordinaire AR sécurisée par les services postaux ou par moyen électronique offrant les mêmes niveaux de sécurité (à compter du 28 oct).

#### Le 4 novembre

#### Ouverture de la période de vote

Les votes au CRO et au CNO ont lieu exclusivement par voie électronique. Le site internet dédié sera ouvert du 4 au 18 novembre à minuit.







### NOVEMBRE 2024

### **OCTOBRE 2024**



#### Au plus tard le 14 octobre

#### Affichage de la liste des candidats CRO et CNO

Une copie de la déclaration de candidature originale est visiblement affichée selon l'élection, dans les locaux du CRO et du CNO.

#### Récépissé de la déclaration de candidature

Récépissé ou refus motivé adressé par le Président du CRO ou du CNO, en LRAR, sous 7 jours francs à compter de la déclaration.

#### Le 31 octobre à 14h30

#### Scellé du système, électronique sous contrôle d'un huissier de justice

Le scellé des urnes (y compris régionales) se fait au niveau du CNO, sous contrôle de l'huissier près le CNO.

Les CRO, leurs huissiers et les commissaires du Gouvernement peuvent y assister en visioconférence.

#### 19 novembre à 14h30 •

### Du 19 novembre au 4 décembre

#### Dépouillement du scrutin

- Proclamation des résultats
- Etablissement du procès-verbal
- Affichage des résultats à partir de 14h30

Dépouillement des scrutins: Intervient dans chaque CRO, après descellement en central au CNO - Proclamation des résultats: Par les Présidents de chaque bureau de vote régional - Procès-verbal: Etabli par le bureau de vote (de préférence par le Président), signé par ses membres et communiqué au CNO - Les résultats: Affichage immédiat au siège du CRO et du CNO. Email adressé à la profession (résultats et taux de participation).

#### Délais de recours contre l'élection

Un recours peut être formé par tout EC électeur/ éligible, par le Commissaire du Gouvernement, dans le CRO concerné.

#### Au plus tard le 4 décembre

### Première réunion du nouveau CRO (soit 15 jours suivant la proclamation des résultats)

Réunion de désignation des membres du bureau. Les CRO communiquent dans les meilleurs délais, le nom de leur nouveau Président, au CNO.

#### Au plus tard le 8 décembre

**Convocation** des nouveaux Présidents des CRO à la première réunion du CNO. Ils sont convoqués par LRAR, dans un délai de 4 jours ouvrables suivant la date de leur désignation.



### **DÉCEMBRE 2024**



Notification du PV - Notification de leur élection aux nouveaux élus et convocation à la 1ère réunion

**Copie du PV :** Envoyée au commissaire du Gouvernement CRO et CNO, et au Président du CNO

**Notification de leur élection** aux nouveaux élus CRO et CNO + convocation à la 1<sup>ère</sup> réunion de ces instances par LRAR.



#### Entre le 9 et le 19 décembre

#### Première réunion du nouveau CNO

Elle doit se tenir 20 jours au moins et 30 jours au plus, après la proclamation des résultats. Selon le calendrier déjà fixé, elle se tiendra le 17 décembre 2024.



#### Jusqu'au 29 novembre

#### Possibilité d'obtenir la liste des votants

Dans un délai de 10 jours à compter de l'élection, tout intéressé peut obtenir à ses frais, la liste des votants auprès du secrétariat du CNO.

IFECMAG 3° trimestre 2024 53



### Réforme de l'assiette des prélèvements sociaux sur les travailleurs indépendants

PAR LANDRY DUMAS, RESPONSABLE JURIDIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES IFEC



**Landry Dumas** 

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 a entériné le principe d'une assiette unique de cotisations et contributions sociales prélevées sur les travailleurs indépendants.

L'unification de l'assiette, effective dès 2025, sera portée par plusieurs textes dont le premier est paru le 5 juillet dernier. Celui-ci vient modifier les paramètres de cotisations et devrait être suivi d'une ou plusieurs ordonnances prises au plus tard le 26 septembre 2024.

A noter: La désignation d'un nouveau gouvernement, à la suite de la recomposition du paysage politique, devrait quelque peu différer cette échéance.

#### Unification de l'assiette, pourquoi et comment?

Il importe de rappeler que les travailleurs indépendants cotisent aujourd'hui sur deux assiettes distinctes:

- une assiette « nette », sur laquelle s'applique les cotisations sociales, créatrices de droits sociaux (retraite, invalidité-décès, indemnités journalières);
- une assiette « super-brute », qui permet de calculer la CSG et la CRDS, deux contributions non créatrices de droits.

Ce mécanisme s'avère pénalisant pour les travailleurs non-salariés, au regard notamment de leurs droits à la retraite.

Pour un même niveau global de prélèvements sociaux, la part des contributions non créatrices de droit (CSG-CRDS) due par les travailleurs non-salariés est plus importante que chez les travailleurs salariés. À l'inverse, la part des cotisations créatrices de droits est plus faible.

La création d'une assiette unique permettrait ainsi de rééquilibrer les prélèvements sociaux sur les indépendants en baissant la CSG-CRDS et surtout, en augmentant la part des cotisations sociales de sorte à générer plus de droits à la protection sociale.

L'article 18 de la LFSS pour 2024 crée une nouvelle assiette unifiée, qui se compose du revenu professionnel diminué du montant des frais et charges professionnels (autres que les cotisations et contributions sociales), auquel il sera appliqué un abattement

Selon le III de l'article L 136-3 du code de la sécurité sociale, cet abattement est compris entre un montant plancher et un montant plafond fixés par le décret n° 2024-688.

#### Abattement sur les prélèvements sociaux des travailleurs indépendants

- le montant plancher de l'abattement est fixé 1,76 % du plafond annuel sécurité sociale (Pass)
- le montant plafond de l'abattement est fixé à 1,36 % du plafond annuel sécurité sociale (Pass)

Le texte réglementaire fixe aussi le taux de base de la cotisation maladie, le taux de cotisation des indemnités journalières, l'augmentation de la cotisation de retraite.

Taux de base de la cotisation maladie. – le taux de base de la cotisation d'assurance maladie-maternité due par tous les travailleurs indépendants est égal à 8,5 % pour la fraction de revenus n'excédant pas 3 Pass, et à 6,5 % pour la part au-delà de ce montant.

En pratique, compte tenu des différents dispositifs de réduction applicable à cette cotisation, le taux de base de 8,5 % ne s'appliquera finalement qu'aux travailleurs indépendants ayant une assiette de cotisations strictement égale à 3 Pass.

#### Les dispositifs de réduction

Plusieurs dispositifs de réduction sont mis en place pour la dégressivité de la cotisation maladie-maternité, lorsque le montant annuel de l'assiette de celle-ci est inférieur à 3 Pass.

Ces dispositifs ne se cumulent pas avec d'autres dispositifs de même nature applicables aux cotisations, à l'exception de l'exonération de cotisations de début d'activité, création ou reprise d'entreprise, réduction du taux de la cotisation d'allocations familiales.

 Réduction en cas d'assiette de cotisations inférieure à 20 % du Pass

Le taux de cotisation maladie-maternité est nul¹.

 Réduction en cas d'assiette de cotisations comprise entre 20 % et 40 % du Pass

Le taux de cotisation maladie-maternité est déterminé en appliquant la formule<sup>2</sup> suivante :

 $Taux = 1,5 \% \times [a - (0,2 \times Pass) / (0,2 \times Pass)]$ 

- Réduction en cas d'assiette de cotisations comprise entre 40 % et 60 % du Pass

Le taux de cotisation maladie-maternité est déterminé en appliquant la formule<sup>3</sup> suivante :

Taux =  $2.5 \% \times [a - (0.4 \times Pass) / (0.2 \times Pass)] + 1.5 \%$ 

 Réduction en cas d'assiette de cotisations comprise entre 60 % et 110 % du Pass

Le taux de cotisation maladie-maternité est déterminé en appliquant la formule<sup>4</sup> suivante :

Taux = 2,5 %  $\times$  [a - (0,6  $\times$  Pass) / (0,5  $\times$  Pass)] + 4 %

 Réduction en cas d'assiette de cotisations comprise entre 110 % et 200 % du Pass

Le taux de cotisation maladie-maternité est déterminé en appliquant la formule<sup>5</sup> suivante :

 $Taux = 1.2 \% \times [a - (1.1 \times Pass) / (0.9 \times Pass)] + 6.5 \%$ 

 Réduction en cas d'assiette de cotisations supérieure à 200 % et inférieure à 300 % du Pass

Le taux de cotisation maladie-maternité est déterminé en appliquant la formule<sup>6</sup> suivante :

 $Taux = 0.8 \% \times [a - (2 \times Pass) / (1 \times Pass)] + 7.7 \%$ 

**Cotisation d'indemnités journalières.** – Pour les professionnels libéraux réglementés, hors avocats, le taux de la cotisation d'indemnités journalières est fixé à 0.3 %.

1. Art D621-2, 1° nouveau du code de la sécurité sociale 2. Art. D 621-2, 2° nouveau du code de la sécurité sociale 3. Art D 621-2, 3° nouveau du code de la sécurité sociale 4. Art D 621-2, 4° nouveau du code de la sécurité sociale Elle est assise sur l'assiette de cotisations définie aux articles L 131-6 à L 131-6-2 du CSS pour la part de cette assiette n'excédant pas 3 Pass<sup>7</sup>.

Les professionnels qui cumulent activité libérale et pension de retraite sont redevables de cette cotisation.

« Lorsqu'ils bénéficient d'une pension d'invalidité servie par une des sections professionnelles de la Cnav-PL, les professionnels concernés peuvent s'opposer à l'ouverture de droits aux prestations maladie. Pour ce faire, dans les 3 mois suivant la prise d'effet de la pension, ils doivent adresser une demande à l'Urssaf dont ils relèvent. L'option est renouvelé tacitement chaque année, sauf renonciation adressée à l'Urssaf avant le 31 octobre de l'année précédant celle au titre de laquelle la cotisation est due. La renonciation prend effet au 1er janvier de l'année suivante ».

**Augmentation de la cotisation de retraite.** – Pour les professionnels libéraux réglementés, la cotisation de retraite de base est due au taux<sup>8</sup> de :

- 8,73 % (au lieu de 8,23 % actuellement), sur l'assiette de cotisations définie aux articles L 131-6 à L 131-6-2 du CSS pour la part de cette assiette n'excédant pas le Pass,
- 1,87 % sur l'assiette de cotisations définie aux articles
   L 131-6 à L 131-6-2 pour la part de cette assiette n'excédant pas 5 Pass.

#### Entrée en vigueur

Les dispositions, détaillées ci-avant, s'appliquent aux travailleurs indépendants non-agricoles.

Elles s'appliquent au calcul des cotisations et contributions dues par les intéressés ainsi qu'à leurs prestations, au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

N'hésitez pas à poser vos questions par mail : juridique@ifec.fr

5. Art D 621-2, 5° nouveau du code de la sécurité sociale 6. Art D 621-2, 6° nouveau du code de la sécurité sociale 7. Art. D 621-3, I nouveau du code de la sécurité sociale 8. Art. D 642-3 modifié du code de la sécurité sociale

**IFECMAG** 3° trimestre 2024



## Cavec

### Mon estimation retraite, un super-simulateur au service de votre retraite



Président de la Commission Relations publiques et Communication de la CAVEC

Grâce à Mon estimation retraite, un outil développé avec le Gip Union retraite, la Cavec et l'Agirc-Arrco, les experts-comptables et les commissaires aux comptes ont la possibilité d'estimer leur retraite globale, en prenant en compte toute leur carrière et ainsi mieux anticiper et donc mieux préparer leur retraite. Découvrez ce nouveau service dès maintenant ainsi que les autres services de Mon compte retraite.

Depuis septembre, les experts-comptables et les commissaires aux comptes peuvent utiliser de nouveaux services en ligne, disponibles entre autres sur Ma Cavec en ligne et sur info-retraite. fr, rubrique Mon compte retraite<sup>(1)</sup>. Leurs données de carrière, et les droits retraite correspondants, ont en effet été intégrés dans le simulateur Mon estimation retraite (ex-M@rel), outil star des retraites avec 26 millions de simulations réalisées en 2023 – en hausse de 63 % sur un an.

56

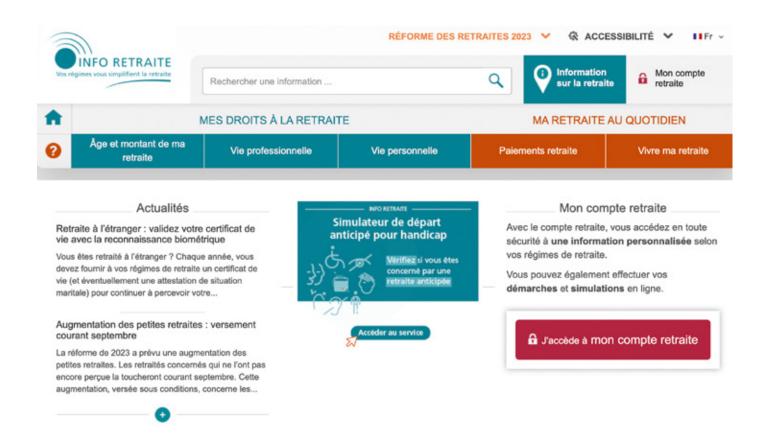
Les experts-comptables
et les commissaires aux comptes
n'avaient pas été intégrés
dans la première version de
Mon compte retraite.
C'est désormais chose faite.
Le simulateur s'appuie sur
les données sociales réelles
des assurés.
Il s'avère donc d'une puissance
et d'une précision incomparables,
expliquant son succès populaire",
observe Michel GIORDANO,
Président de la commission
relations publiques et

Pendant un an et demi, une équipe pluridisciplinaire associant l'Agirc-Arrco, la Cavec et le GIP Union Retraite a mené à bien l'inclusion, au sein du simulateur, des paramètres spécifiques aux professionnels de l'expertise comptable.

communication de la Cavec.

« Nous avons établi un cahier des charges très détaillé, puis enchaîné les séances de travail, réunissant des experts-comptables et commissaires aux comptes et, du côté de nos partenaires, des concepteurs et programmateurs informatiques, afin de tester et d'enrichir la solution à mesure de son développement », explique Marie LERAYER, Responsable communication de la Cavec.

Une dizaine d'experts-comptables ont ainsi contribué à la création d'une interface fluide et intuitive, en mode UX design, centrée sur l'expérience utilisateur. Ils ont notamment planché sur l'élaboration des modules d'aide, explicitant les différentes rubriques du simulateur et apportant des informations sur les dispositifs d'optimisation de la retraite. L'Agirc-Arrco et le GIP Union Retraite ont du reste étendu l'usage de certains modules, parmi les plus appré-



ciés pour leur pertinence et leur pédagogie, à l'ensemble des travailleurs non-salariés. « Nous avons testé l'outil dans toutes ses dimensions et jusqu'au plus fin détail, depuis son ergonomie jusqu'à la clarté des termes employés », indique Jean-Philippe THOLAS, expert-comptable au sein du cabinet Avexxens, l'un des contributeurs à la mise au point du simulateur. Une nouvelle version incluant ces remarques dans le simulateur sera mise en ligne en 2025.

Les affiliés de la Cavec disposent désormais d'une solution très précise pour estimer et anticiper leur retraite, fondée sur leurs droits réels dans les différents régimes où ils ont cotisé.

Cette faculté d'anticipation est d'autant plus importante que nos carrières, pour la plupart, sont atypiques, avec une entrée tardive dans la vie professionnelle, et une sortie également décalée. D'où la nécessité de bien calculer le moment et les modalités de son départ ", analyse Michel GIORDANO.

Le simulateur de Mon estimation retraite offre un autre intérêt majeur : il permet de tester une multitude de scénarios, d'évaluer l'impact de ses choix de vie et de carrière sur sa retraite. Vous souhaitez prendre une année sabbatique ? Enseigner à l'université ? Changer de statut ? En quelques clics apparaissent les effets chiffrés, sur votre future pension, de la décision que vous envisagez.

Formés en la matière par les experts de l'Agirc-Arrco, les conseillers de la Cavec se tiennent prêts à vous accompagner dans toutes les démarches employant le simulateur, à commencer par l'Entretien Information Retraite (EIR), rendez-vous personnalisé et gratuit proposé à partir de 45 ans.

Pour populariser le nouvel outil et ses usages, la Cavec et l'Agirc-Arrco ont coanimé un webinaire ouvert à tous les affiliés, le 17 septembre dernier. Ils tiendront également des stands voisins, au Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables, du 9 au 11 octobre à Marseille : leurs conseillers recevront ensemble les visiteurs intéressés par une estimation de leur retraite.

« Le simulateur servira par ailleurs de support et d'illustration pratique à des conseils, des actualités, diffusés régulièrement dans nos différents médias », ajoute Marie LERAYER.

Une fois le simulateur adopté et maîtrisé, pourquoi ne pas franchir un pas supplémentaire?

La solution peut parfaitement s'intégrer dans la panoplie des missions proposées par l'expertcomptable, et précisément d'un conseil auprès du dirigeant sur la préparation de sa retraite ", conclut Michel GIORDANO.

IFECMAG 3° trimestre 2024 57

<sup>(1)</sup> Info Retraite est le site portail du GIP Union Retraite, qui fédère l'ensemble des 35 régimes obligatoires afin de simplifier la retraite et de mettre en œuvre des services universels – demande unique de retraite en ligne, correction de carrière, simulation... Ces services sont accessibles depuis Mon compte retraite, votre espace personnel en ligne sur le portail inter réairnes.



### Congrès 2024 : faisons perdurer l'esprit de Marseille et poursuivons la dynamique!

La transformation de notre profession, on en parle depuis plusieurs années maintenant. C'est une réalité qui s'impose à tous aujourd'hui. Alors cette révolution qui arrive, vous voulez la subir ou la conduire?

Alors nous, jeunes et futurs professionnels, lançons un appel à l'ensemble de nos consœurs et confrères : faisons perdurer l'esprit de Marseille et poursuivons cette dynamique!

Nous les jeunes professionnels de l'ANECS et du CJEC, nous refusons comme vous d'en être les simples spectateurs. Nous voulons en être les acteurs. C'est pour cela que nous avons été présents au dernier Congrès de l'IFEC les 4 et 5 juillet 2024 à Deauville où nous avons vécu avec vous deux journées d'immersion dans les enjeux numériques actuels. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes au dernier Congrès de l'Ordre à Marseille. Nous en ressortons avec la conviction que la transformation de notre profession ne peut se faire que de façon collective pour être efficace et durable. Car la transformation de nos métiers ne se fera pas sans nous!

Plus que jamais, l'heure est à l'action. Si l'impulsion du changement doit être initiée par le chef d'entreprise, la conduite du changement quant à elle ne saurait s'envisager autrement qu'en équipe. Encourager vos équipes à s'impliquer dans cette dynamique collective, c'est l'assurance de vous donner toutes les chances de réussite dans la transformation de votre cabinet. C'est un processus gagnant-gagnant: vos jeunes collaborateurs experts-comptables gagnent en compétences et en engagement et vous donnez à votre cabinet toutes les chances d'en sortir plus forts et mieux préparés pour affronter les défis de demain.

Avec l'avènement de l'IA et de la data, la généralisation de l'automatisation et la numérisation des cabinets et avec le développement des nouvelles missions, nous sommes convaincus que le métier que nous exercerons demain n'a rien de comparable avec celui que nous exerçons aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'enjeu pour votre cabinet est de mobiliser vos équipes autour de ce projet de transformation. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux nouvelles exigences du numérique ou de la facture électronique, mais bel et bien de faire de la transformation un levier de motivation, de montée en compétences, et d'engagement pour l'ensemble de votre équipe.

Le Congrès de Marseille est un moment fort pour la profession, riche en enseignements et en solutions pratiques et opérationnelles concrètes à déployer rapidement et facilement dans nos cabinets. C'est un véritable accélérateur du changement pour nos cabinets.

Soyez-en bien conscient : chacun de vos stagiaires et de vos collaborateurs sont les véritables acteurs de ce changement.

### anecs

Les changements technologiques et organisationnels auxquels nos cabinets font face imposent une plus grande agilité. En faisant le choix d'associer vos collaborateurs dans les phases de réflexion puis de transformation opérationnelle de votre cabinet, vous investissez non seulement dans leur avenir mais vous accélérerez la montée en compétence de toute votre équipe.

Qu'il s'agisse de l'automatisation, de la maîtrise de la data ou de la compréhension des enjeux liés à l'intelligence artificielle, ces nouvelles connaissances sont cruciales pour la pérennité de vos cabinets. **Vos jeunes talents deviennent** ainsi des acteurs clés de cette transformation, capables d'optimiser les performances, d'améliorer les processus internes et d'apporter une expertise précieuse aux clients. Vos collaborateurs peuvent devenir des catalyseurs du changement et de l'innovation au sein de votre cabinet tout en étant plus autonomes, plus compétents et plus productifs. Un cabinet qui sait anticiper les évolutions technologiques et qui implique activement ses talents dans sa stratégie est un cabinet capable de s'adapter aux transformations de notre profession, garantissant ainsi sa pérennité et sa compétitivité à long terme.

Cette transformation est également une opportunité de stimuler l'engagement de vos collaborateurs. En leur offrant l'opportunité de s'investir dans des projets stratégiques, vous montrez que vous croyez en leurs capacités à porter le cabinet vers l'avenir. Ils ne sont plus de simples exécutants, mais des acteurs à part entière du changement.

Cela renforce leur sentiment d'appartenance et leur motivation à s'impliquer dans la réussite collective. En les engageant dans cette démarche, vous valorisez leur rôle et favorisez une dynamique de travail positive et collaborative. Un cabinet où chacun se sent écouté et impliqué dans les décisions stratégiques est un cabinet où l'engagement des équipes est fort et durable. Or, l'engagement et la cohésion d'équipe sont des facteurs clés pour réussir la transformation de nos métiers.

#### Le travail ne fait que commencer.

Dans chaque cabinet, chaque expert-comptable stagiaire et chaque collaborateur a un rôle à jouer. C'est ensemble que nous réussirons à transformer notre profession, à anticiper les évolutions, et à rester à la pointe de l'innovation, pour nous-mêmes et pour nos clients. Investir dans vos équipes aujourd'hui, c'est construire votre cabinet de demain. Alors continuons à faire vivre l'esprit de Marseille et à transformer nos cabinets en structures agiles, innovantes et collectives parce que c'est ainsi que nous assurerons la pérennité de la profession, le succès de nos cabinets et celui de nos clients.



**Wahib DAHMANI**Président du CJEC



**Matthieu DINTRAS**Président de l'ANECS

### INVESTISSEZ DANS LA BELLE PIERRE, ET PARTICIPEZ À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FRANÇAIS



Histoire & Patrimoine vous invite à découvrir

son offre exclusive de programmes inscrits ou classés, situés au cœur des plus belles villes et des plus grandes métropoles de France, pour un investissement et une stratégie fiscale sur-mesure.







Pour en savoir plus sur nos demeures

et leurs avantages fiscaux : histoire-patrimoine.fr Patrice PUY : ppuy@hpre.fr / 06 86 27 72 35



Histoire & Patrimoine, 87 rue de Richelieu 75002 Paris SAS au capital de 769 800 € - RCS Paris B 480 309 731 - SIRET 48030973100044



Lieux d'Histoire, Lieux de Vie

**30** ans de savoir-faire dans la **réhabilitation** et la **restauration** de biens immobiliers anciens d'exception

Monuments Historiques, cœur de ville, immeubles protégés et secteurs sauvegardés

Demeures éligibles aux dispositifs fiscaux **Monuments Historiques**, **Malraux** et **Déficit Foncier** 

Transformation et
reconversion du patrimoine
industriel, militaire,
hospitalier, religieux, et
Patrimoine XX°

